

MASTER DIRECTION DE PROJETS OU ETABLISSEMENTS CULTURELS

CULTURE
Création artistique et
Développement du territoire



GUIDE DES ETUDES 2019/2020

Délibérément axée sur la création artistique contemporaine et son rôle dans le développement territorial, le master « **Culture, création artistique et développement du territoire** » a pour objectif général de former des professionnels de la conception de projets culturels et urbains. Cette formation vise à donner aux étudiants une bonne culture artistique, les connaissances nécessaires au management de projets ainsi que la conscience de la place de la culture dans le développement territorial et inversement.

Le programme alterne cours théoriques (histoire des arts, philosophie de l'art, anthropologie de la culture et sociologie urbaine, droit, gestion, connaissance des collectivités territoriales et de l'aménagement rural et urbain), travaux dirigés (études de cas, conceptions de projets, langues vivantes, analyses de manifestations artistiques, techniques de communication, diagnostic et enquêtes de terrain), rencontres avec des artistes et des opérateurs culturels, visites de structures culturelles et stages de pratique artistique. Nous avons également ouvert un cours d'initiation à la recherche afin de permettre aux étudiants de réfléchir, à l'aide des chercheurs du laboratoire de rattachement, aux questionnements contemporains qui traversent leur formation et dans le but de leur donner la possibilité de se diriger, s'ils le souhaitent, vers un doctorat. A la fin du cursus de deux ans, l'étudiant doit :

- Connaître les principaux courants artistiques contemporains dans les domaines suivants : arts plastiques, musiques actuelles, spectacle vivant ;
- Connaître les institutions et des réseaux culturels ;
- Pouvoir évaluer les enjeux artistiques, pédagogiques, sociaux et économiques d'un projet culturel, dans le cadre d'une politique de développement territorial
- Savoir réaliser une enquête dans un territoire spécifique et en analyser les résultats ;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet artistique et culturel ;
- Pouvoir définir les objectifs, élaborer un budget prévisionnel, du programme et du planning, rechercher des financements et de partenariats, rédiger des contrats,
- Savoir élaborer du plan de communication, rédiger des documents destinés à la presse et médiation envers les différents publics ;
- Mettre en place des collaborations avec des partenaires étrangers (connaître les institutions euro-régionales et les dispositifs de financements européens) ;
- Maîtriser une langue vivante en plus du français

La première année est centrée sur les connaissances de base : histoire des arts, sciences humaines et sociales, connaissance des collectivités territoriales, gestion, communication, anglais et conception graphique.

Dans une perspective de professionnalisation, la deuxième année enseigne aux étudiants à concevoir et mettre en œuvre un projet culturel. Une proportion importante des cours est assurée par des professionnels.

Les cours ne sauraient suffire à donner aux étudiants l'ensemble des connaissances nécessaires. Ils doivent être complétés

- par des lectures fréquentes de livres, magazines et sites Internet spécialisés ;
- par une fréquentation régulière des institutions culturelles.

A cet effet, des efforts importants sont fournis par l'Université pour permettre aux étudiants

- de trouver à la Bibliothèque universitaire de nombreux ouvrages et documents audiovisuels correspondant à leur formation
- d'avoir, dans diverses structures culturelles de la Région Nord - Pas de Calais, des tarifs préférentiels voire des entrées gratuites.

A la fin de la 1^{ère} comme de la 2^{ème} année, les étudiants devront être capables de parler au minimum de 30 œuvres qu'ils auront lues, vues ou entendues dans l'année (livres, films, expositions, spectacles, concerts).

La présence en cours et aux sorties culturelles est obligatoire. Une feuille de présence sera distribuée en cours et au moment des sorties. Nous n'accepterons pas plus de 3 absences injustifiées.

Des **stages** complètent la formation théorique. Ils peuvent se dérouler soit dans une institution ou une entreprise culturelle, soit dans les services culturels d'une collectivité territoriale. Le stage peut être remplacé par différentes actions, à savoir : le service civique, le volontariat international en entreprise ou administration, le diplôme d'étudiant entrepreneur, le contrat de travail (CDD, CDI...). L'équipe pédagogique veillera cependant à ce que l'activité permette bien d'acquérir de nouvelles compétences dans le champ disciplinaire de la formation et que soit possible une évaluation et une restitution comme mentionnées dans le guide des études. Il conviendra également de définir la période de prise en compte de l'activité.

En 1^{ère} année :

Le stage dure de **trois mois minimum à cinq mois maximum. Jusqu'à six mois, les propositions de stage seront examinées par l'équipe pédagogique au cas par cas.** Il est conseillé aux étudiants de se limiter à un stage court afin de garder le temps nécessaire à la rédaction du rapport de stage.

Le rapport de stage doit être de soixante pages minimum. L'étudiant doit :

- présenter de façon synthétique la structure qui l'a accueilli et les activités qu'il y a menées ;
- analyser le projet sur lequel il a travaillé ou le projet global de la structure d'accueil : pertinence du projet ? adéquation des moyens au projet ? Enjeux artistiques, culturels et territoriaux du projet ?
- mener une réflexion théorique sur un thème lié à l'expérience faite pendant le stage, en s'aidant d'ouvrages écrits, de témoignages et d'expériences comparatives.

S'ils ont obtenu les crédits ects correspondant à l'ensemble des examens, les étudiants qui redoublent leur 1^{ère} année de Master sont autorisés à faire jusqu'à six mois de stage durant cette année de redoublement.

La **sélection d'entrée en master 1** consiste en un entretien oral pendant lequel seront appréciées la motivation du candidat pour le cursus, sa connaissance du milieu professionnel, sa curiosité envers la création artistique contemporaine dans différents domaines et sa capacité d'analyse.

En 2019, la sélection d'entrée en master 1 aura lieu à la fin du mois de juin.

En 2^{ème} année :

Le stage dure de **cinq à six mois**. Les modalités de stages (une ou deux structures) pourront être discutées au cas par cas. Il doit être l'occasion pour l'étudiant de mettre en œuvre un projet culturel et de porter un regard critique sur le monde professionnel vers lequel il se dirige. **Le mémoire**, à la différence du rapport de stage de Master 1, se veut une réflexion théorique sur l'art, la culture et leurs relations avec le développement territorial. De quatre vingt pages minimum, il prendra appui en partie sur l'expérience professionnelle, vécue pendant le stage ou ailleurs, et sur les lectures théoriques. L'étudiant doit :

- élaborer une problématique claire
- mettre en avant les enjeux et les stratégies des acteurs du milieu artistique
- construire une analyse comparative (le stage servira de point de départ à la réflexion et devra être confronté avec d'autres exemples)
- porter un regard critique sur les mondes de l'art et de la culture contemporains

En 1^{ère} comme en 2^{ème} année, les étudiants soutiendront leur travail écrit devant un jury composé d'au moins deux membres et associant si possible un professionnel (le tuteur de stage) et un enseignant de l'université (le professeur référent qui conseille l'étudiant durant son travail de recherche et de rédaction).

Les étudiants de Master 2 réaliseront collectivement en 2019-2020 un projet culturel en situation réelle. Ce projet sera l'occasion pour les étudiants de proposer un événement artistique dans le territoire dunkerquois.

Avertissement

Comme toutes les universités françaises, l'Université du Littoral Côte d'Opale prévoit des sanctions pour les fraudes à l'examen. L'étudiant fraudeur est passible du conseil de discipline et risque jusqu'à l'interdiction de poursuivre ses études pendant plusieurs années.

Important : L'insertion dans un dossier, rapport de stage ou mémoire, de documents trouvés (notamment sur Internet) est assimilée à une fraude à l'examen et par conséquent susceptible de provoquer les mêmes sanctions.

Bien sûr, les citations sont autorisées mais elles ne sauraient dépasser une dizaine de lignes et elles doivent obligatoirement être mentionnées comme des citations (au moyen de guillemets) et être accompagnées :

- d'une référence précise
- d'un commentaire personnel rédigé par celui qui cite.

Si cela lui semble pertinent et utile à la compréhension de sa réflexion, l'étudiant peut joindre à son travail des textes plus longs ou d'autres documents trouvés (schémas, tableaux etc) mais ceux-ci doivent impérativement être placés en annexe.

INFORMATIONS PRATIQUES

* **Le Secrétariat Culture** se situe au 2^{ème} étage, bureau 2416 à la Citadelle. Il est assuré par Madame Lydie DESMIS.

Tél. : 03.28.23.70.30

Mail : lydie.desmis@univ-littoral.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi	8h30 – 12 h 00	13 h 30 – 17 h 00
Mardi	8h30 – 12 h 00	13 h 30 – 17 h 00
Mercredi	8h30 – 12 h 00	13 h 30 – 16 h 00
Jeudi	8h30 – 12 h 00	13 h 30 – 17 h 00
Vendredi	8h30 – 12 h 00	Fermé

* **Les vitrines d'informations** se situent au 2^{ème} étage dans le couloir (après le secrétariat) sur la droite.

Sont affichés, par année d'études, les emplois du temps, les listes de groupes, les absences d'enseignants et toutes autres informations à destination des étudiants. ***A consulter très régulièrement.***

* **Calendrier universitaire 2019/2020**

Rentrée universitaire : Lundi 9 septembre 2019

Semestre 1 : du 9 septembre 2019 au 31 janvier 2020

Vacances de Toussaint : du samedi 26 octobre 2019 au 3 novembre 2019 inclus

Vacances de Noël : du samedi 21 décembre 2019 après les cours
au lundi 6 janvier 2020 au matin

Examens du Semestre 1 : (dates à confirmer)

Semestre 2 : du 3 février 2020 au 15 juillet 2020

Stages M1 : à partir du 3 février 2020

Stages M2 : à partir du 3 février 2020

Examens du Semestre 2 (M1) : soutenance du rapport de stage en juin 2020

Examens du Semestre 2 (M2) : soutenance du mémoire avant le 27 septembre 2020

*** Calendrier formation 2019-2020**

-Pour les masters 1 :

-Jurys premier semestre : 16 mars 2020

-Deuxième session de rattrapage (examen 1er et 2ème semestre hors rapport de stage) : du 1 au 12 juin 2020

-Date à laquelle le rapport de stage doit être soutenu : 10 juillet 2020

-Jurys deuxième semestre et validation du diplôme : 17 juillet 2020

-Deuxième session de rattrapage (rapport de stage) : du 1er au 11 septembre 2020

- Jurys deuxième semestre et validation du diplôme : 18 septembre 2020

-Pour les masters 2:

-Jurys premier semestre : 16 mars 2020

-Deuxième session de rattrapage (examen 1er et 2ème semestre hors mémoire) : du 1 au 12 juin 2020

-Date à laquelle l'année doit être validée et le mémoire soutenu : 30 septembre 2020

-Jurys deuxième semestre et validation du diplôme : 2 octobre 2020

ORGANISATION PEDAGOGIQUE 2019/2020

MASTER 1ère ANNEE	Crédits	MASTER 2ème ANNEE	Crédits
SEMESTRE 1		SEMESTRE 3	
UE 1 : Outils Généraux	6	UE 1 : Outils Généraux	6
Communication et expression graphique	2	Pratique graphique	2
Gestion de projet et comptabilité	2	Gestion sociale et comptabilité des associations	2
Les mondes professionnels dans l'Euro région (PPP)	2	Connaissance des mondes de l'art et insertion professionnelle (PPP)	2
UE 2 : Les champs de la création artistique	9	UE 2 : Les champs de la création artistique : pratique professionnelle	9
Musiques actuelles	3	Projets en musiques actuelles	2
Spectacle vivant	3	Projets en spectacle vivant	2
Arts plastiques contemporains	3	Projets en arts plastiques contemporains	2
UE 3 : Culture et territoires	6	Dominante	3
Problématiques culturelles	2	UE 3 : Culture et développement des territoires	6
Sociologie de la culture	2	Art et culture à l'échelle des territoires	2
Culture en milieu rural et urbain	2	L'événement culturel comme enjeu territorial	2
UE 4 : Actualités des champs professionnels	6	Les lieux de l'art et de la culture : approche pluridisciplinaire	2
Communication des structures culturelles	2	UE 4 : Les grands enjeux de la culture	6
Actualités culturelles en anglais	2	Sociologie des publics	2
Compte rendu d'actualités artistiques	2	Histoire de l'art et la culture	2
UE LANSAD : anglais	3	Esthétique et philosophie de l'art	2
		UE LANSAD : anglais	3
SEMESTRE 2		SEMESTRE 4	
UE 5 : Collectivités territoriales et dynamiques transfrontalières	3	UE 5 : Droit et fiscalité de la culture	5
Administration des collectivités territoriales	1	Statuts juridiques et équipements culturels	1
Projets européens et dynamiques transfrontalières	2	Droit de la culture	2
UE6 : Elaboration de projets culturels à l'échelle des territoires	6	Gestion et financement des projets culturels	2
Diagnostic culturel territorial (projets tutorés)	3	UE 6 : Culture et enjeux territoriaux	4
Montage de projets culturels	3	Art et culture en ville : artistes in situ	2
UE7 : Interventions artistiques et transformations urbaines	3	Culture et territoires : méthodologie de la recherche	2
Art et espace public	2	UE 7 : Stage (6 mois)	21
Culture participative et nouvelle forme de rencontre artistique	1	Mémoire	21
UE8 : Stage (3 mois)	18		
Méthodologie du rapport de stage	1		
Rapport de stage	17		

SOMMAIRE

MASTER 1ère année CULTURE, CREATION ARTISTIQUE et DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

<i>SEMESTRE 1</i>	<i>Pages</i>
Unité U1 : Outils généraux	
Communication et expression graphique	13
Gestion de projets et comptabilité	15
Les mondes professionnels dans l'Euro région (PPP)	16
Unité U2 : Les champs de la création artistique : approche théorique et connaissance du monde professionnel	
Musiques actuelles	17
Spectacle vivant	19
Arts plastiques contemporains	21
Unité U3 : Culture et territoires	
Problématiques culturelles	22
Sociologie de la culture	24
Culture en milieu rural et urbain : connaissance des institutions euro-régionales	25
Unité U4 : Actualités des champs professionnels	
Communication des structures culturelles	26
Actualités culturelles en anglais	27
Compte-rendu d'actualité artistique	28
LANSAD : Anglais	29
 <i>SEMESTRE 2</i>	
Unité U5 : Collectivités territoriales et dynamiques transfrontalières	
Administration des collectivités territoriales	30
Projets européens et dynamiques transfrontalières	31
Unité U6 : Elaboration de projets culturels à l'échelle des territoires	
Diagnostic culturel territorial (projets tutorés)	32
Montage de projets culturels	33
Unité U7 : Interventions artistiques et transformations urbaines	
Art et espace public	34
Culture participative et nouvelles formes de rencontre artistique	36
Unité U8 : Stage (3/4 mois)	
Méthodologie du rapport de stage	37
Rapport de stage	38

MASTER 2ème année CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
et DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

SEMESTRE 3	Pages
Unité U1 : Outils généraux	
Pratique graphique	45
Gestion sociale et comptabilité des structures culturelles	46
Connaissance des mondes de l'art et insertion professionnelle (PPP)	47
Unité U2 : Les champs de la création artistique : pratique professionnelle	
<i>1 projet en dominante au choix sur 3 (les 2 autres sont obligatoires en complémentaires):</i>	
Projets en Musiques actuelles	49
Projets en Spectacle vivant	52
Projets en Arts plastiques contemporains	54
Unité U3 : Culture et développement des territoires	
Art et culture à l'échelle des territoires	55
L'événement culturel comme enjeu territorial	57
Les lieux de l'art et de la culture / approche pluridisciplinaire	58
Unité U4 : Les grands enjeux de la culture	
Sociologie des publics	60
Histoire de l'art et la culture	61
Esthétique et philosophie de l'art	62
LANSAD : Anglais	63
 SEMESTRE 4	
Unité U5 : Droit et fiscalité de la culture	
Statuts juridiques des équipements culturels	64
Droit de la culture	65
Gestion et financement de projets culturels	67
Unité U6 : Culture et enjeux territoriaux	
Art et culture en ville : artiste in situ	69
Culture et territoire : méthodologie de la recherche	70
Unité U7 : Stage (5/6 mois)	
Méthodologie du mémoire	71
Mémoire	72
 ANNEXES :	
Modalités de Contrôle des Connaissances	79
LANSAD - CLES	89



MASTER

CULTURE
Création artistique et
Développement du territoire

1^{ère} année

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière : **COMMUNICATION ET EXPRESSION GRAPHIQUE**
(Notions et exercices de mise en page et de traitement d'images)

Enseignant : ***Pascal CEBULSKI***

Semestre : **1**

Unité : **1**

Crédits ects : **2**

Cours Magistraux

En synthèse, ces cours auront pour objet de présenter le travail du graphiste dans le domaine culturel et institutionnel. Il est question de sensibiliser les étudiants à un contexte de travail, un fonctionnement afin que ces rapports de travail soient connus d'eux lors de leur intégration au milieu professionnel.

Grands thèmes :

Présentation du travail du graphiste :
Domaines d'intervention, exemples

La chaîne graphique :
La production d'un document : de la conception à la livraison, toutes les étapes d'une production graphique

La commande :
Comment établir un cahier des charges, procédures de consultations, demandes de devis.
Exemples de coût ; évaluation d'un budget

Travaux Dirigés

En synthèse, ces travaux dirigés auront pour but de mettre en application d'une façon concrète (par la création de documents par les étudiants eux-mêmes) des notions de créations et de mise en page, de travail de la typographie. L'application se fera sur un CV et lettre de candidature + des documents demandés pour d'autres cours (rapports de stages, compte-rendus...). L'initiation informatique (Adobe Photoshop®) aura pour but de faire acquérir aux étudiants un savoir-faire basique de traitement de l'image afin d'améliorer leur future collaboration avec les professionnels de la communication.

Notions de mise en page :

Sensibilisation à la typographie, traitement de l'information, notions de mise en page, hiérarchisation des textes

L'équilibre dans la mise en page : occupation de l'espace du format, les pleins et les vides. La feuille de style.

Travail sur le CV et sur des dossiers de rendu :

Mise en forme du CV, mise en page d'un dossier de compte-rendu d'évènement, mise en page d'un dossier : création de maquettes

Savoir exploiter les moyens dont on dispose pour concevoir un document. La diffusion d'un document : les fichiers PDF[®]

Adobe Photoshop[®] :

Présentation de l'outil, panorama de l'interface,

A l'aide d'exemples : savoir obtenir une image exploitable : qualité, modes chromatiques, formats, formats d'enregistrements, retouches sommaires.

Analyse de documents :

Sensibilisation à l'étude de documents produits : analyses de forme et de contenu sur des documents collectés par les étudiants.

Confrontations, débats et discussion autour de ces documents afin d'étudier l'impact d'une conception graphique.

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière : GESTION DE PROJETS ET COMPTABILITE
Enseignant : *Delphine VARLET*
Semestre : 1
Unité : 1
Crédits ects : 2

Objectifs

Transmettre aux étudiants des notions de gestion utilisables dans le montage de projets et dans l'administration des institutions

Programme

Les objectifs de la comptabilité, le système comptable
Les documents de synthèse : compte de résultat et bilan,
Les immobilisations, notions sur les amortissements, les charges et les produits,
Notions sur la TVA et la rémunération du personnel.
Notions de comptabilité de gestion, budgets.

Bibliographie :

Sera communiquée en cours

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : exercices + questions de cours
durée : 2 heures
documents autorisés : aucun

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière : Les mondes professionnels dans l'eurorégion
(PPP) Projet personnel professionnel : rechercher un stage,
connaître et développer son réseau

Enseignant : *Gilles LEVEQUE*

Semestre : 1

Unité : 1

Crédits ects : 2

Objectifs :

- S'approprier les outils de techniques de recherche de stage
- Identifier et construire son réseau, comprendre l'intérêt des réseaux sociaux

Contenu :

Module d'aide à l'insertion professionnelle 18h

Intervenant : Gilles Lévêque

- Connaître le réseau des structures culturelles de la région
- Choisir et rechercher des stages en cohérence avec son projet
- Atelier CV et lettre de motivation avec relecture individuelle
- Conseils sur l'entretien
- Simulation d'entretien avec des professionnels

Réseaux sociaux et entrepreneuriat (3h)

Intervenant : Centre Entrepreneuriat du Littoral

- Connaissance et exploitation des réseaux socio-économiques
- Les réseaux d'entrepreneurs, des collectivités locales et des associations
- Modes de création de ses propres réseaux en rapport avec son projet professionnel
et
prise en compte des profils et compétences d'entrepreneurs
- Modes de formalisation de projets entrepreneuriaux ou intrapreneuriaux avec
exploitation des réseaux accessibles

Déroulement :

21 heures

Evaluation : Dossier écrit

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1ère année – guide des études 2019-2020**

Matière :	MUSIQUES ACTUELLES
Enseignant :	Thomas BLANQUART et Sylvain DESPLANQUES
Semestre :	1
Unité :	2
Coefficient :	3

Programme et objectifs :

Les « musiques actuelles », dénomination créée par l'institution pour désigner des courants musicaux qu'elle a pris en compte depuis peu, s'articulent autour de 3 grandes familles : le jazz et les musiques improvisées, les musiques traditionnelles et la « world music », la chanson et les musiques amplifiées (rock, hip-hop, musiques électroniques, etc.).

Musiques populaires, elles privilégient le « contexte » par rapport à l'élément fondateur des musiques dites savantes qu'est le « texte », ce qui a favorisé des métissages de plus en plus complexes entre ces courants musicaux. Elles se sont développées depuis le début du XX^e siècle en s'appuyant sur les progrès technologiques relayés par les industries musicales et les médias, tant en termes de création que de diffusion.

Ce champ culturel est très éloigné de celui des musiques savantes sur lesquelles se sont construites les politiques publiques. L'ouverture de ces dernières aux « musiques actuelles » a vu l'émergence d'acteurs désireux de mettre en œuvre de nouvelles modalités d'action et de développement culturels autour d'équipements spécifiques : scènes, centres d'information et de formation, presse, structures de management d'artistes, d'accompagnement des amateurs, etc.

Il s'agira de dégager les éléments de langage propres à ce secteur à travers une identification des mouvements musicaux, des professions de la filière, des politiques publiques et des réseaux d'acteurs qui ont façonné le paysage des « musiques actuelles » tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Bibliographie :

1/ Courants musicaux

Mezz Mezzrow : La rage de vivre

Lucien Malson : Des musiques de jazz

Leroi Jones : Le peuple du blues

Peter Guralnik : Sweet soul music

Woody Guthrie : En route pour la gloire

Nick Toshes : Country

Nick Cohn : Awopbopalooobop Alopbamboom

Greil Marcus : Mystery Train

Charles Shaar Murray : Jimi Hendrix

Jean-François Bizot : Underground

Fabien Hein : Hard rock, heavy metal, metal / histoire, cultures et pratiquants

Craig O'Hara : *La philosophie du Punk*
Glénadel-Lorentz-Leguay-Steing-Tale : *Carnets Noirs Vol 1 & 2*
Lloyd Bradley : *Bass culture*
Jeff Chang : *Can't stop, won't stop, une histoire de la génération hip-hop*
Ulf Poschardt : *Dj culture*
Peter Shapiro & Caipirinha Productions : *Modulations, une histoire de la musique électronique*
Marc Robine : *Histoire de la chanson française*
Carles – Clergeat – Comolli : *Dictionnaire du jazz*
Mishka Assayas : *Dictionnaire du rock*
Mondomix - Cité de la Musique : *Petit atlas des musiques du monde*
Jean-Claude Perrier : *Nouvelle Vague, la jeune chanson française depuis 1981*

2/ sociologie de la culture et politiques publiques

Politiques publiques et musiques amplifiées (Actes des Rencontres d'Agén 1995)
Emmanuel Brandl : *Le rock entre subversion et subvention (2009)*
Antoine Hennion : *La passion musicale*
Sophie Maisonneuve : *L'invention du disque*
Marc Perrenoud : *Les musicos*

2/ La filière

(tous les ouvrages de la liste qui suit sont édités par l'IRMA)

Les contrats de la musique
Profession Entrepreneur de spectacles
Le producteur de disques
L'export
L'Officiel de la musique
Les intermittents du spectacle

IRMA, 22 rue Soleillet, 75020 Paris, Tél. 01 43 15 11 11
Boutique en ligne : www.irma.asso.fr

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : commentaire d'écoute portant sur 3 pièces issues du répertoire des musiques actuelles et questionnaire portant sur le fonctionnement de la filière musicale et les politiques publiques

durée : 3 heures

documents autorisés : non

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière : NOUVELLES FORMES DE SPECTACLE VIVANT
Enseignant : G. LEVEQUE, C. ROTSAERT, P. KAPUSTA
Semestre : 1
Unité : 2
Crédits ects : 3

Gilles LEVEQUE : Danse contemporaine. Intitulé : Danse et non-danse.

Programme et objectifs :

Ce cours présente et analyse la deuxième génération de la nouvelle danse française, soit la danse contemporaine française depuis le milieu des années 1990. On examinera en particulier la réduction voire la disparition du geste dansé qui la caractérise, au point qu'on a pu parler à son égard de non-danse. L'objectif est notamment de rendre intelligible une pratique chorégraphique contemporaine majeure difficile d'accès.

Bibliographie :

Dominique Frétard, *Danse contemporaine, Danse et non-danse*, Paris, Editions Cercle d'Art, 2004.

Agnès Izrine, *La danse dans tous ses états*, Paris, L'Arche, 2002.

Patricia Brignone, *Ménagerie de verre, Nouvelles pratiques du corps scénique*, Paris, Al Dante, 2006.

François Frimat, *Qu'est-ce que la danse contemporaine ?*, Paris, PUF, 2010.

<http://www.catalogueraisonne-jeromebel.com> [Vidéos d'entretiens de Jérôme Bel sur ses pièces de 1994 à 2005]

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : examen écrit

durée : 2h

documents autorisés : non

Catherine ROTSAERT : Le théâtre aux XIXème et XXème siècles

Programme et objectifs :

Ce cours présente les réflexions théoriques qui ont traversé le théâtre du XIXème au XXème siècles. Il analyse les principales catégories dramaturgiques qui le constituent et montre les enjeux entre écriture dramatique et mise en scène.

Bibliographie :

Victor Hugo, *La préface de Cromwell*, édition au choix

Jean-Jacques Roubine, *Introduction aux grandes théories du théâtre*, Armand Colin, Lettres Sup, 2007

Jean-Pierre Sarrazac, *Lexique du drame moderne et contemporain*, ouvrage collectif Circé, Poche, 2010

Patrice Pavis, *Le théâtre contemporain*, Armand Colin, Lettres Sup, 2000

Sites : Culturebox, Théâtre contemporain

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : examen écrit

durée : 2h

documents autorisés : non

Patricia KAPUSTA : le cirque aujourd'hui

A l'aide de documents audiovisuels, présentation de quelques artistes significatifs des recherches actuelles.

Bibliographie :

- JACOB, Pascal, *Le cirque. Un art à la croisée des chemins*, Découvertes Gallimard n° 134
- ART PRESS Hors série n° 20 (1999) : *Le cirque au-delà du cercle*

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière : **HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN**
Intitulé : **L'art à l'époque moderniste**

Enseignant : *Gilles LEVEQUE*
Semestre : **1**
Unité : **2**
Coefficient : **3**

Programme et objectifs :

Ce cours a pour objectif de parcourir l'histoire de l'art moderne, soit pour simplifier la période qui s'étend de 1875 à 1975. Cette période de l'histoire de l'art sera abordée à partir de la théorie moderniste de Clément Greenberg qui a fixé le paradigme de cette histoire. Nous verrons en quel sens on peut dire de l'histoire de l'art moderne des impressionnistes aux expressionnistes abstraits qu'elle est venue confirmer la théorie de Greenberg, mais nous verrons également comment et pourquoi, bien que cette théorie ait été attaquée par les artistes dès le milieu des années 1950, elle a pu vaillamment résister à leurs assauts jusqu'au début des années 1970.

Ce cours a donc pour objectif de donner les grands repères de l'histoire de l'art moderne, des outils fondamentaux pour comprendre cette histoire, et enfin de donner à voir comment l'histoire de l'art se fait et s'écrit inextricablement.

Bibliographie :

Clement GREENBERG, *Art et culture*, Paris, Macula, 1988.

Clément GREENBERG, « La peinture moderniste » (1960), accessible en ligne à l'adresse suivante : http://pkaccueil.files.wordpress.com/2013/05/greenberg_modernism_pk.pdf

Béatrice JOYEUX-PRUNEL, *Les avant-gardes artistiques 1848-1918*, Paris, Gallimard/Folio, 2015.

Irving SANDLER, *Le triomphe de l'art américain*, 3 vol., Paris, Editions Carré, 1990-1991.

Denys RIOUT, Qu'est-ce que l'art moderne ?, Paris, Gallimard/Folio essais, 2000.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : examen écrit
durée : 2h
documents autorisés : non

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière : PROBLEMATIQUES CULTURELLES
Enseignant : Joël GANAULT
Semestre : 1
Unité : 3
Crédits ects : 2

Objectifs du cours :

Le cours étudie les différentes problématiques liées au monde institutionnel de l'art et de la culture. L'accent sera porté sur les questions les plus fréquentes rencontrées par les étudiants à l'occasion de leur stage et de la rédaction du mémoire.

Contenu du cours :

- 1. LES FORMES DE L'INSTITUTION CULTURELLE**
 - 1.1. L'ADMINISTRATION CULTURELLE
 - 1.2. LE DÉCENTRALISATION
 - 1.3. LES EQUIPEMENTS CULTURELS

- 2. LA LÉGITIMATION DES POLITIQUES CULTURELLES**
 - 2.1. LE PROGRAMME D'EMANCIPATION DE L'HUMANITE
 - 2.2. LA DÉMOCRATISATION
 - 2.3. LE PUBLIC ET LE PRIVÉ

- 3. POLITIQUES CULTURELLES ET SCIENCES SOCIALES**
 - 3.1. LE THÈME DE LA FIN DES POLITIQUES CULTURELLES
 - 3.2. SUBVERSION ET SUBVENTION
 - 3.3. LA CULTURE DE PROJET

Bibliographie :

DJIAN, Jean-Michel, *Politiques culturelles, la fin d'un mythe*, Folio Gallimard, 2005.
DUBOIS, Vincent, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, 1999.
GREFFE, Xavier & PFLIEGER, Sylvie, *La politique culturelle en France*, La Documentation Française, 2009.
MOLLARD, Claude, *Le cinquième pouvoir*, Armand Collin, 1999.
POIRRIER, Philippe, *Politiques et Pratiques de la Culture*, La Documentation Française, 2010.
SAINT-PULGENT, Maryvonne de, *Le gouvernement de la culture*, 1999.
La revue *Esprit*, Mai 2004, « Les impasses de la politique culturelle ».
Enfin, de nombreux textes sont disponibles sur Internet et seront indiqués en cours.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : Questions à Réponse Ouverte Courte.

durée : 2h00

documents autorisés : Aucun

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière : **SOCIOLOGIE DE LA CULTURE**
Enseignant : *Hervé FLANQUART*
Semestre : 1
Unité : 3
Crédits ects : 2

Programme et objectifs :

Le cours prend la forme d'un séminaire et fait travailler les étudiants sur un certain nombre de textes en sociologie de la culture et de l'art. Il permet de poser des questions fondamentales dans ce domaine : Comment se voit-on attribuer la « qualité sociale » d'artiste ? Qu'est-ce qui, pour le sociologue, distingue une œuvre d'art d'un objet « ordinaire » ? Quelles sont les différentes instances de reconnaissance en Arts Plastiques ? Qu'est-ce que le « non public » ? Qu'est-ce que l'iconoclasme nous apprend sur les sociétés contemporaines ? Etc.

Les textes qui serviront d'appui au cours ont pour auteur Nathalie Heinich, Françoise Liot, Pierre Bourdieu, Dario Gamboni, Bernard Lahire, Howard Becker, Pierre-Michel Menger, etc.

Lecture obligatoire (il sera posé une question sur 3 ou 4 points sur ce livre lors de l'examen) :
Pierre-Michel Menger, *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, « La République des idées » Le Seuil, 2002.

Bibliographie :

- .Pierre Bourdieu, *Les règles de l'art*, Paris, « Points Essais », Le Seuil, 1998.
- .Nathalie Heinich, *Ce que l'art fait à la sociologie*, Paris, Editions de Minuit, 1998.
- .Bernard Lahire, *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2003.
- .Pierre-Michel Menger, *Le travail créateur : s'accomplir dans l'incertain*, Gallimard- Le Seuil, 2009.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non

Type d'épreuve : écrit : commentaire de texte

Durée : 2 heures.

Documents autorisés : uniquement les documents fournis.

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière :	CULTURE EN MILIEU RURAL ET URBAIN : connaissance des institutions artistiques euro-régionales
Enseignant :	<i>Sophie GRAVERÉAU, avec la participation de professionnels de la culture</i>
Semestre :	1
Unité :	3
Crédits ects :	2

OBJECTIFS

- Faire connaître de nombreuses structures culturelles régionales qui serviront d'exemples pour la connaissance du fonctionnement institutionnel national ;
- Susciter l'envie de les fréquenter ;
- En présenter les statuts, les missions, les activités et le fonctionnement, les choix artistiques et culturels ;
- Créer l'occasion de rencontres avec des professionnels de la culture, faire découvrir certains métiers et ce qu'ils nécessitent comme compétences ;
- Présenter aux étudiants des lieux d'accueil potentiel pour leurs stages ;
- Faire découvrir quelques institutions belges et anglaises.

DEROULEMENT DU COURS

- Cours théoriques
 - Visites d'équipements culturels
 - Rencontres avec des professionnels de la culture
- (la 1^{ère} semaine de cours sera consacrée à ces visites et ces rencontres qui se poursuivront au cours du 1^{er} semestre)

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Dossier personnel : les étudiants devront présenter deux structures culturelles de leur choix en les comparant.

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière	:	COMMUNICATION DES STRUCTURES CULTURELLES
Enseignant	:	<i>Charlotte JACQUET</i>
Semestre	:	1
Unité	:	4
Crédits ects	:	2

Qu'est-ce qu'un plan de communication ?

Les spécificités de la communication culturelle

Etudes de cas :

Quels outils pour quels publics ?

Les affiches, la plaquette, le dépliant, le journal de liaison, le tract, autres objets.

La diffusion de l'information

La relation avec les médias : rédactionnel et achat d'espaces

La communication événementielle

Définir « relations presse »

Différences entre relations publiques et relations presse

Objectifs des relations presse

Quelle stratégie presse pour quel projet culturel ?

Rôle des journalistes

Règles de rédaction d'un communiqué, d'un dossier de presse (méthodologie et exercices pratiques)

Comment favoriser une première démarche avec un journaliste ?

Quel type de relance ?

Comment évaluer la qualité de relations presse ?

Quel est le profil du métier (qualités requises...)

Peut-on l'exercer sans avoir de réseau ?

Free-lance, agence ou en interne ?

Evaluation des retombées presse

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : rédaction de communiqué de presse

examen écrit

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière : Actualités culturelles en langue anglaise
Enseignant : *Joël GANAULT*
Semestre : 1
Unité : 3
Crédits ECTS : 2

Objectifs du cours :

Le cours, essentiellement en langue anglaise, étudie à travers articles de presse, émission de radio et de télévision des phénomènes culturels d'actualité.

1. Description, Methodology and Reason Why.

2. Fiction and Reality, Arts and Mental Disorders

Rasputin and the disclaimer, Psychosis in the Global Village, Attention Disorders.

3. Risk and Culture

Naomi Klein, *Addicted to risk* – TED Talks, Dec 2010 ; Dan Garber, *The Risk*, Ulrich Beck, *The risk society*, Simon Cottle : « Ulrich Beck, 'Risk Society' and the Media : A Catastrophic View? »

4. From the WEC to the spirit of Internet

Stewart Brand, Mario Savio and the Machine. Gibson and the Cyberspace, Tallman, Anderson and the economy of free.

5. The culture of TV hosts

John Oliver, Stephen Fry and Steven Colbert.

6 . Misunderstandings on Meritocracy

Helen Andrews, « The new ruling class », and Robert H. Franck, « Just Deserts », in *The Hedgehog review*, Summer 2016.

Bibliographie :

La bibliographie consiste exclusivement en des textes fournis en cours.

Examen :

Contrôle Continu pour 50% : exercices proposés en cours de semestre.

Examen Final : examen oral sur les textes étudiés en cours. 20' de préparation pour une traduction de 5 lignes et un commentaire sur le thème du texte. Passage 10'.

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière : **COMPTE RENDU D'ACTUALITE ARTISTIQUE**
Enseignant : *Joël GANAULT*
Semestre : 1
Unité : 4
Crédits ects : 2

Programme et objectifs :

Ce cours a pour fonction d'aider les étudiants à restituer par écrit ou à l'oral l'expérience vécue de manifestations artistiques, expositions, concerts, spectacle vivant, etc. Le cours analyse les articles, émissions, productions diverses qui alimentent les débats critiques qui entourent ces événements artistiques, à titre de modèles d'expression ou de communication.

Plan du cours :

Introduction : Indications méthodologiques

1. **On va voir ce qu'on va voir [arts visuels]**
2. **Ça va s'entendre [musique]**
3. **Faut pas pousser mémé dans les orties [spectacle vivant]**

A titre d'exemple en Septembre-Octobre, compte-rendu de participation à l'Atelier Livre-Objet (La-Piscine/Théâtre de la Licorne), au Name Festival, à « Nés quelque part » à La Condition Publique.

Bibliographie :

La bibliographie évoluant avec l'actualité, elle est donnée en cours.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : Plusieurs exercices écrits et un exposé devant la classe.

Examen final : épreuve écrite (analyse de compte-rendu)

Durée : 1h30

Documents autorisés : accès au web.

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière : ANGLAIS
Enseignant :
Semestre : 1
Unité : LANSAD
Crédits ects : 3

INFORMATIONS EN PAGE 90

Objectifs du cours :

Contenu du cours :

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : oui
type d'épreuve :
durée :
documents autorisés : aucun

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière : ADMINISTRATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Enseignant : Séverine Frère
Semestre : 2
Unité : 5
Crédits ects : 1

Programme et objectifs :

Bibliographie :

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non
Type d'épreuve : QCM
Durée : 2 h 00
Documents autorisés : aucun

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière : PROJETS EUROPEENS ET DYNAMIQUES TRANSFRONTALIERES
Enseignant : Emmanuel VINCHON
Semestre : 2
Unité : 5
Crédits ects : 2

Emmanuel VINCHON :

L'Europe, territoire à défricher !

1) un territoire de circulation et d'échanges (d'idées, d'oeuvres, de compétences, d'argent ... et d'habitants)

- a. les artistes > tous européens ?
- b. les publics > tous europhiles ?
- c. les collectivités et l'Union Européenne > tous des soutiens aux projets européens ?
- d. les réseaux transfrontaliers et européens > diffusion, recherche, confrontation de savoir-faire juridique, administratif, artistique, culturel
- e. de la rue à l'Europe, en passant par les villes et les territoires transfrontaliers : des échanges multiples et structurants > les notions de territoire commun et de différences culturelles

2) un territoire artistique

- a. des mouvements, des particularismes, des scènes : qu'est ce que l'Europe a à dire quant aux disciplines actuelles ? Est-ce si important d'être différent ?
- b. identité des villes en Europe à travers notamment les musiques actuelles : comment programmer différemment à Dunkerque et à Berlin, à Budapest et à Londres ?
- c. l'arrivée de nouveaux pays européens sur la scène commerciale et culturelle depuis 1989 : un exotisme, une chance, un handicap ?

3) un territoire d'opportunité

- a. les financements : opportunisme ou aiguillon ?
- b. comment s'y prendre dans la jungle des programmes ?
- c. l'action culturelle européenne : une tarte à la crème ou une réelle ouverture ?
- d. des outils : collectivités, Relais Culture Europe, Commission Européenne...
- e. un cadre international : l'Agenda 21 de la culture

4) Quelques exemples concrets autour des Haut-de-France :

- l'Eurométropole lilloise, la Côte d'Opale, Belgique et Luxembourg : des habitudes, réseaux structurants, des langues quelquefois différentes,
- la mode des grands événements dont les Capitales européennes de la culture

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : épreuve écrite

durée :

documents autorisés : accès au web

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière	:	DIAGNOSTIC CULTUREL TERRITORIAL
Enseignant	:	<i>Loïc Clairet</i>
Semestre	:	2
Unité	:	6
Crédits ects	:	3

Objectifs du cours :

Ce cours vise à initier les étudiants aux méthodes du diagnostic territorial, outil qui précède et accompagne aujourd'hui la réflexion et la formulation pour la mise en œuvre des outils et projets artistique et culturel. Les enseignements précisent les concepts, les méthodes ainsi que les sources et les indicateurs nécessaires à une connaissance des territoires locaux.

- Méthodologies, sources et données pour un diagnostic territorial
- Analyse et rendu des matériaux d'enquêtes
- L'élaboration des conclusions

Contenu du cours

Les étudiants devront mener une recherche pour le compte d'une structure culturelle locale (Dunkerque, voire Lille) ou d'une collectivité et proposer le bilan-diagnostic du territoire permettant de rendre compte d'une analyse des dynamiques à l'œuvre et de leur mise en forme en termes d'enjeux par les acteurs. Ceci, en mobilisant les matériaux nécessaires permettant de le réaliser.

Quelques repères bibliographiques

- ARBORIO A.M., FOURNIER P., « L'enquête et ses méthodes : l'observation directe », Armand Colin, 2005
BAILLY J.C., « Le Dépaysement. Voyages en France », Seuil, 2011
BEAUD S. et WEBER F., « Guide de l'enquête de terrain ». Paris, La Découverte, coll. « Guide Repères », 2001 (1997).
BROWAEYS, X., CHATELAIN, « Etudier une commune : Paysages, territoires, populations, sociétés », Armand Colin, P. 2005.
C ARERI F., « Walkscapes : la marche comme pratique esthétique », Actes Sud, 2013
PETIT L., « La ville sur le divan : Introduction à la psychanalyse urbaine du monde entier », La Contre Allée, 2013

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu et examen final : micro-enquête de terrain

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière : MONTAGE DE PROJETS CULTURELS
Enseignant : *François TACAIL*
Semestre : 2
Unité : 6
Crédits ects : 3

Programme :

Etude de cas

Etablissement d'un projet culturel

Constitution de société
Constitution et organisation d'équipe,

Programmation,

budget prévisionnel général, ...,
budget prévisionnel de production/d'action,
constitution de dossier de subvention,

établissement de contrat de travail,
établissement de contrats de vente,...

plan de communication
réalisation de dossier de vente,
dossiers pédagogiques,
dossier de presse,

Plan d'action culturelle

Bibliographie :

Guide du Centre National du Théâtre
La lettre de l'entreprise culturelle (CAGEC Gestion)

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : oui
type d'épreuve : soutenance
durée : 1 h 30
documents autorisés : oui

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière	:	ART ET ESPACE PUBLIC
Enseignant	:	<i>Christophe GIBOUT, Anne-Sophie MELLIN, François TACAIL</i>
Semestre	:	2
Unité	:	7
Crédits ects	:	2

Christophe GIBOUT :

Objectifs du cours :

L'objet de ce cours est d'amener les étudiants à explorer et à réfléchir, à partir d'exemples et de situations précises, aux relations qui se construisent et qui se jouent entre l'art, les artistes et l'espace public. Quels rôles réciproques se partagent-ils dans l'élaboration de leurs identités respectives ?

Contenu du cours

Quelques repères bibliographiques

Abadie D., Daval J.-L., Delloye Ch., Dresch M., *L'Art et la ville, urbanisme et art contemporain*, Genève, Editions Skira, 1990.

Ardenne P., *Un art contextuel : création artistique en milieu urbain, en situation, d'intervention, de participation* (éd. revue), Paris, Flammarion, 2004.

Augé M., *Non – lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992.

Bach P. B. (sous la dir. de), *New Land Marks: public art, community, and the meaning of place*, Washington, Editions Ariel, 2001.

Chalumeau J.-L., *L'Art dans la ville*, Paris, Cercle d'Art, 2000.

Chaudoir Ph., *Discours et figures de l'espace public à travers les arts de la rue, La ville en scène*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Collectif, *La place et le rôle de la fête dans l'espace public*, Banlieues d'Europe, Ed. CERTU, 2006.

Collectif (Veduta - Biennale de Lyon), *L'art, le territoire. Art, espace public, urbain*, Lyon, Ed. du Certu, 2008.

Ducret A., *L'art dans l'espace public : une analyse sociologique*, Zürich, Seismo, 1994.

Ducret A., *L'art Pour Objet. Travaux de sociologie*, Paris, Essais, La lettre volée, 2006.

Homiridis M., Lacroix P., *L'art contemporain dans les espaces publics. Territoire du Grand Lyon 978/2008*, Lyon, Edition La BF15, 2008.

Lextrait F., Kahn F., *Nouveaux territoires de l'art* (colloque), Paris, Secrétariat d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle, 2005.

Masboungi A. (sous la dir. de), *Penser la ville par l'art contemporain*, Paris, Éd. de la Villette, 2004.

Michaud Y., *L'art à l'état gazeux*, Paris, Stock, 2003.

Ruby Ch., *L'art public, un art de vivre la ville*, Bruxelles, La Lettre volée, 2001.

Anne-Sophie MELLIN :

Rencontres et points de vues d'artistes et de professionnels de la culture sur les spécificités de l'art dans l'espace public. Quelles sont les attentes liées aux interventions artistiques dans ces espaces ? Qu'est-ce que ces espaces offrent comme nouvelles possibilités de création artistique et de production pour les artistes pour imaginer la ville de demain ?

Les rencontres avec des artistes de la région Hauts de France seront privilégiées. Ces artistes feront un retour de quelques-unes de leurs expériences : expériences collectives in situ, aménagements d'espaces éphémères, recherches sur nos cadres de vies, nos usages ; que celles-ci soient inscrites dans le cadre de dispositifs de résidences artistiques impulsés par les pouvoirs publics ou non.

Leurs approches entre recherche plastique, performances sensibles, philosophie, sciences sociales et tourisme donnent un sens particulier à leur travail sur les paysages.

Rencontre avec l'artiste Marine Fontaine –*Météorite – Solutions Promenades*

La Météorite est un projet de tourisme expérimental mené depuis 2016 par Anna Czapski et Marine Fontaine, qui s'est déroulé à Divion, Houdain et Calonne-Ricouart, Dunkerque et Roubaix.

Rencontre avec le duo ORAN à La Chambre d'eau

La méthodologie de travail du duo ORAN est basée sur l'exploration de territoires habités. C'est à partir de leurs lieux de résidences qu'ils définissent des protocoles de recherches et d'actions, destinés à comprendre et à questionner les enjeux et les tensions locales. Ils travaillent ainsi en partenariat tant avec des structures institutionnelles ou associatives qu'avec des organisations informelles afin de rester connectés aux réalités multiples qui forment le paysage contemporain.

Contrôle des connaissances :

Dossier à rendre

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière	:	Culture participative et nouvelle forme de rencontre artistique
Enseignant	:	<i>Emmanuel VINCHON</i>
Semestre	:	2
Unité	:	7
Crédits ECTS	:	1

Objectifs du cours :

Indiquer les différentes formes de participation des publics aux événements culturels et montrer en quoi ils sont à la fois une suite logique d'une réflexion sur la proximité, un placement nouveau de nos voisins face à l'art, une modification des relations promues par les opérateurs culturels, et une possible tarte à la crème sociale.

Contenu du cours :

La place des publics ne se limite plus à la simple consommation d'œuvres : de multiples formes de conception et de participation aux événements culturels apparaissent. Et pourtant ils ne font que suivre le mouvement général lié au partage social et économique et aux « communs » qui renouvèlent la fabrique des villes.

Parallèlement, les pouvoirs publics conditionnent de plus en plus les subventions à la « participation » des publics.

La participation est-elle devenue obligatoire ?

Quels enjeux ?

Quelles formes ?

Quels outils ?

Quels avantages ?

Quels risques ?

La culture partagée touche tant à certaines formes d'art, certains équipements et événements, et aux notions de territoire :

- Arts de la rue : arts de l'espace public, poils à gratter ou bateleurs officiels ?

- Equipements de proximité : proches de quoi, de qui ?

- Friches culturelles : nouveaux lieux de fabrication, entre patrimoine et création

- Social et culturel, habitants et touristes, culture et urbanisme : les notions de territoires culturels.

Bibliographie :

contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : épreuve écrite

durée :

documents autorisés : non

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
1ère année – guide des études 2019-2020

Matière	:	SUIVI ET METHODOLOGIE DU RAPPORT DE STAGE
Enseignant	:	<i>Anne DE MAUPEOU, Joël GANAULT</i>
Semestre	:	2
Unité	:	8
Crédits ects	:	1

Objectifs du cours :

Connaissance et maîtrise des outils de recherche documentaire disponibles à la BULCO et depuis son portail documentaire e-Bulco

Rédaction d'une bibliographie : sélection des références pertinentes, plan de classement et écriture selon la norme standard Z44- 005 simplifiée.

Contenu du cours

Présentation du portail documentaire e-Bulco : la recherche dans le catalogue, l'utilisation des services associés

Présentation de quelques ressources électroniques utiles : bases de données, périodiques électroniques, portails documentaires

La recherche d'information sur Internet : méthodes de recherche, évaluation des sites

Sélection des références pertinentes en relation avec son sujet

Rédaction d'une bibliographie : structurer une bibliographie, rédiger les références d'après la norme Z44-005

Evaluation

Bibliographie relative à la partie «élargissement théorique» du rapport de stage: coef 1

Master Culture, création artistique et développement du territoire, 1^{ère} année
Recommandations concernant le rapport de stage.

LE RAPPORT DE STAGE

Il doit faire 50 pages (environ 1.500 caractères par page, espaces non compris).

Il a plusieurs objectifs :

1. **rendre compte de ce que l'étudiant(e) a observé et entrepris au cours de son stage** dans une structure professionnelle. La première partie du rapport doit donc comporter une présentation de la structure d'accueil (rapide historique, statut juridique, missions, activités, organigramme, budget et financements) ainsi qu'une description très synthétique des missions confiées au stagiaire et des tâches qu'il (elle) a accomplies.
2. **analyser le projet et le fonctionnement de la structure d'accueil.** Après avoir passé dix semaines dans une institution culturelle, l'étudiant doit être capable d'en analyser le projet (quelle est sa pertinence dans un contexte donné ?) et le fonctionnement (les moyens sont-ils adéquats au projet ?)
3. **construire une analyse plus théorique prolongeant ce travail pratique.** Cette troisième partie est une réflexion personnelle menée à partir de l'expérience vécue, et enrichie par des lectures, des rencontres et/ou des enquêtes. Le sujet devra obligatoirement être lié à ce que l'étudiant(e) aura observé durant son stage. Il sera clairement annoncé dès l'introduction.

Vous devez faire en sorte que ces parties soient le plus possible équilibrées.

Un résumé du rapport de stage figurera en quatrième de couverture ; il comprendra entre 1.000 et 1.500 caractères (espaces non compris) et sera accompagné d'une liste de mots-clés (5 à 10).

Le sommaire, situé en début de volume (après les remerciements), devra reprendre tous les titres et indiquer, au moins pour les parties, chapitres et grandes sections de votre rapport de stage, les pages où ils commencent. Il est conseillé de donner des titres qui disent déjà quelque chose du contenu du chapitre plutôt que des titres passe-partout.

La couverture doit présenter toutes les informations nécessaires à l'identification du rapport de stage :

- prénom et nom de l'étudiant, année d'études, filière et université
- nom de la structure d'accueil et thème de la réflexion théorique.

Par ailleurs la couverture doit être très lisible et sobre. Evitez donc les photographies ou trames décoratives qui prennent toute la page, préférez leur des illustrations en « vignette », qui ne brouillent pas le message, c'est-à-dire la lecture des informations essentielles.

Les citations doivent être mises entre guillemets et bien sûr référencées. Pour la référence, deux solutions sont possibles :

a. Vous faites un appel de note et dans celle-ci, en bas de page, vous indiquez la référence complète du livre ou article cité et **le numéro de la page dont est extraite la citation**. Par exemple : Bernard Lahire, *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004, p.71.

Si vous citez plusieurs fois le même ouvrage dans votre mémoire, vous ne re-notez pas le nom de l'ouvrage, l'éditeur, le lieu et la date de publication, vous devez vous contenter d'indiquer (dans la note) : Bernard Lahire, *Ibid.*, p.94. Attention néanmoins si vous faites référence à plusieurs

ouvrages ou articles du même auteur : *Ibid.* indique qu'il s'agit de la même référence que la dernière citée.

b. Après avoir refermé les guillemets de la citation, vous ouvrez une parenthèse et indiquez simplement le nom de l'auteur, l'année de publication de l'ouvrage ou article cité, et **le numéro de la page dont est extraite la citation**. Par exemple : (Lahire, 2004, p.71). Le lecteur qui voudrait connaître le nom de l'ouvrage, l'éditeur, etc. se reporte alors à la bibliographie (en fin de mémoire). S'il y a plusieurs ouvrages ou articles du même auteur publiés la même année, il suffit, dans la bibliographie comme dans la parenthèse qui suit la citation, de mettre une lettre après la date. Par exemple : Lahire (Bernard), *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004a ; (Lahire, 2004a, p.71).

Surtout, vous ne devez jamais recopier des phrases ou prendre sur Internet des passages de livres, articles ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait du **plagiat (assimilé à de la tricherie à l'examen)**. Et une citation ne vous dispense **jamais** d'exprimer avec vos propres mots une idée nécessaire à votre argumentation.

Les tableaux, schémas, graphiques, cartes, photographies et autres documents présentés devront tous présenter un titre et une source. Rappelons que, comme pour les citations, ce type de document ne remplace pas votre réflexion, votre analyse d'un phénomène ou d'une question posée par votre sujet, il vient juste l'illustrer.

Si les tableaux, graphiques, etc. sont souvent utiles pour synthétiser ou illustrer vos propos, ils ne doivent néanmoins pas prendre trop de place dans votre écrit (par exemple, ils ne peuvent interrompre le texte sur plus d'une page). Certaines de ces « illustrations » peuvent être placées en annexes et peuvent faire l'objet de renvois à l'intérieur du texte. Par exemple : *Cf.* annexe n°2, p. 4.

La bibliographie

La bibliographie, située à la fin du rapport (mais avant les annexes) doit reprendre tous les documents cités dans le rapport. On peut faire plusieurs rubriques (ouvrages et articles scientifiques d'un côté et articles de presse de l'autre, par exemple), mais à l'intérieur de chaque rubrique les documents sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Il faut donc mettre le patronyme de l'auteur en premier (on peut même l'indiquer en majuscules). Par ailleurs, pour un livre, doivent être obligatoirement précisés le titre (en italique et sans guillemets), le nom de l'éditeur et le lieu et la date d'édition.

Pour un article, son titre est indiqué entre guillemets et en écriture romaine, et le nom de la revue (en italique), le numéro de celle-ci, sa date de publication et les pages sont précisés. Par exemple :

Règles typographiques

(à respecter impérativement dans vos travaux, rapports de stage et mémoires)

Ponctuation :

Seuls le point et la virgule sont accolés au mot qui les précède, tous les autres signes de ponctuation sont précédés (et bien sûr suivis) d'un espace.

Citations :

Elles se font dans le corps du texte, à moins d'être particulièrement longues, auquel cas on ira à la ligne pour la citation, et après celle-ci pour reprendre le fil du texte.

On respecte la mise en forme du texte cité (on ne mettra p. ex. en italiques que les mots qui étaient en italiques dans le texte que l'on cite), les citations sont bien sûr encadrées par des guillemets.

L'appel de note est accolé au dernier mot du texte, avant la ponctuation et les guillemets (ex. : « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée¹. ») Toute citation exige une référence précise.

Références :

Les références sont indispensables, et doivent permettre au lecteur de retrouver le texte cité ou signalé dans le document original.

Lorsque la référence est un livre, on indique d'abord le nom de l'auteur en majuscules, puis son prénom (minuscules), puis le titre de l'ouvrage en italiques (sans guillemets), puis le lieu de publication, puis l'éditeur, puis l'année de publication, enfin le numéro de la page citée (indispensable s'il s'agit d'une citation précise). Ex. :

DANTO Arthur, *Après la fin de l'art*, Paris, Seuil, 1996, p. 132.

Lorsque la référence est un article, dans l'ordre : nom en majuscules, prénom en minuscules, titre de l'article entre guillemets (pas d'italiques, à moins que le titre original en comprenne), titre de la revue en italiques, numéro de la revue, date de publication et enfin page s'il s'agit d'une référence précise (en particulier pour les citations). Ex. :

HEFFERMAN James A., « Resemblance, Signification, and Metaphor in the visual Arts », *Journal of Aesthetics and Art Criticism*, vol. XLIV, n° 2, hiver 1985, p. 173.

Lorsque la référence provient du web, il faut indiquer le nom de l'auteur comme indiqué précédemment ou le nom de l'organisme, le titre de l'article/de la page web, l'URL précise (pas seulement l'adresse du site où vous avez trouvé l'information) et enfin la date de consultation (entre parenthèses).

Les mêmes règles sont à respecter dans la bibliographie bien sûr.

Lorsque vous faites référence plusieurs fois de suite à la même page (livre, article, page web), ne répétez pas en note la référence, notez seulement : *Ibid.* (= *ibidem*, soit : au même endroit). Lorsque vous citez plusieurs fois de suite le même texte mais à une page différente, notez : *Ibid.*, p. 52). Lorsque vous citez un livre ou un article que vous avez déjà cité quelques notes ou quelques pages auparavant (référence qui est à priori encore dans l'esprit du lecteur), inutile de reprendre intégralement toute la référence ; vous indiquez seulement le nom de l'auteur selon les règles prescrites (majuscules/minuscules), suivi de : *op. cit.* (= *opus citatum*, c'est-à-dire œuvre/ouvrage cité), suivi du numéro de la page citée. Ex. :

DANTO Arthur, *op. cit.*, p. 307.

Naturellement, si vous avez cité plusieurs ouvrages du même auteur, dans la référence vous devez préciser de quel ouvrage de cet auteur vous parlez. Ex. :

DANTO Arthur, *Après la fin de l'art*, *op. cit.*, p. 307.

Cela vous évite de rappeler le lieu de publication, l'éditeur et l'année de parution.

Principe général : agissez avec logique, de telle sorte que les références soient les moins lourdes possibles tout en étant parfaitement claires pour le lecteur. En cas de doute, ouvrez un livre d'une édition universitaire (ex. : PUF) pour suivre ses règles typographiques et bibliographiques.

Les documents audiovisuels et Internet utilisés dans le mémoire doivent être référencés – avec le plus de précision possible – dans des rubriques à part.

Par exemple : www.moca-lyon.org/Pages/expo/vache/R.filliou.html

Vous mentionnerez également la date à laquelle vous les avez consultés.

De plus, les sites Internet ne présentant pas le même degré de fiabilité en matière d'informations présentées, il serait judicieux, si l'adresse n'est pas transparente là-dessus, de préciser en une ou deux lignes qui est à la source du site utilisé : organisme public, organe de presse, syndicat professionnel, artiste, personne privée...

Les annexes

Tous les documents photocopiés (statuts de l'institution, budget, organigramme, projets rédigés au sein de l'institution, extraits de presse, éléments de communication etc.) doivent être placés en annexes. Néanmoins celles-ci ne doivent pas être trop copieuses et doivent être à la source de renvois dans votre rapport de stage. Par exemple, un extrait de texte juridique ou de tableau de chiffres est présenté dans le corps du texte, et une parenthèse indique au lecteur que, s'il veut en savoir plus, il doit se reporter à l'Annexe X, page Y. Si une annexe ne donne pas l'occasion d'un tel renvoi, c'est *a priori* qu'elle est inutile.

Pour l'étudiant(e) qui fait une enquête de terrain de type sociologique, la grille d'entretien, le questionnaire et toutes les autres informations méthodologiques (choix de l'échantillon, durée et lieu de passation du questionnaire, etc.) doivent figurer dans une annexe.

Si l'étudiant(e) a, durant son stage, remis à son tuteur un rapport ou un compte rendu, celui-ci doit être placé en annexe. Il peut éventuellement donner lieu à un commentaire dans le corps du rapport de stage.

Pour éviter au lecteur des allers et retours entre le corps du rapport de stage et les annexes, il est conseillé de regrouper les annexes dans un deuxième volume qui aura son propre sommaire. La couverture portera les mêmes éléments que celle du rapport de stage ainsi que la mention « Annexes ».

Nom des institutions : Vous devez toujours présenter les personnes ou les institutions la première fois que vous en parlez. Les noms de structures doivent être mis en évidence graphiquement et les sigles (ou acronymes) doivent être développés.

Entretiens :

Toute recherche s'appuie non seulement sur des sources théoriques mais se construit également à partir d'entretiens réalisés auprès des professionnels rencontrés sur votre stage ou en-dehors de celui-ci afin d'éclairer votre problématique.

Pour ce qui est de l'analyse et de la retranscription des entretiens, je vous renvoie à la méthodologie de Jean-Claude Kaufmann : KAUFMANN J. -C., *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan (« Université »), 1996.

Que vous retranscriviez ou non l'intégralité de vos entretiens, vous devez faire figurer en annexes une liste des entretiens réalisés, en précisant pour chacun d'eux l'âge, la profession etc. de l'interviewé et la date de l'entretien.

LA RELECTURE

Il est fortement conseillé à l'étudiant de faire relire son rapport de stage avant d'en lancer l'impression définitive. L'auteur d'un texte n'étant pas son meilleur lecteur – il le connaît trop –, il est préférable de solliciter un parent ou ami(e) (pourvu de bonnes connaissances en français) qui, ne le connaissant pas, pourra poser un œil neuf sur lui.

LA RELIURE ET L'IMPRESSION

Le rapport de stage sera relié de telle manière que les pages ne risquent pas de se détacher (préférez les reliures à spirale).

L'étudiant devra en donner **un exemplaire à chaque membre du jury** (même s'il s'agit de deux enseignants) et en garder un pour lui.

LA SOUTENANCE

Le **jury** de soutenance est composé de deux membres :

- le tuteur de stage
- un enseignant de l'université, le professeur référent.

Si le tuteur ne peut pas être présent à la soutenance ou si l'étudiant ne souhaite pas sa présence, le jury peut être composé de deux enseignants.

La soutenance commence par un **exposé de 10 à 15 minutes** : l'étudiant(e) y fait un résumé de son travail écrit, **en mettant en évidence les points qui lui semblent les plus importants**.

La soutenance doit être soigneusement préparée. Il est conseillé à l'étudiant(e), deux ou trois jours avant la date fixée, de pratiquer une relecture critique de son rapport et notamment de repérer les limites de son travail, ainsi que ses principaux défauts. Tout travail, même le meilleur, est critiquable, et il est préférable que son auteur sache où sont les points faibles.

Si, lors de votre relecture, vous vous apercevez d'un oubli ou d'une ambiguïté dans le rapport, il est bon de le signaler lors de l'exposé.

Pour l'exposé, le mieux est de noter sur une feuille son déroulement, en indiquant ce qui va être dit en introduction, les principaux points exposés et le contenu de la conclusion. Ceci doit constituer un guide pour votre intervention, pas un cadre rigide. Rédiger entièrement votre discours serait dangereux, puisque vous seriez tenté(e) de lire votre papier et donc d'ennuyer très vite votre auditoire.

Après l'exposé, les membres du jury font une série de remarques sur le fond et la forme du rapport de stage puis ils posent des questions à l'étudiant.

La soutenance doit être **vivante** et convaincante. Si l'étudiant n'a pas l'air intéressé par son propre sujet, il produit sur le jury une impression désastreuse. Le jury fera preuve d'indulgence envers un étudiant timide mais non envers un étudiant nonchalant. L'attitude physique est également importante, c'est quelque chose sur quoi vous pouvez vous entraîner.

L'utilisation d'un ordinateur lors de la soutenance n'est pas obligatoire. Elle n'est nécessaire que dans un seul cas : celui où l'étudiant veut présenter au jury des documents visuels qui seraient absents du rapport. L'étudiant qui serait dans ce cas doit demander au secrétariat le matériel nécessaire à une présentation techniquement réussie. Il doit faire attention à ce que l'utilisation de l'ordinateur ne le gêne pas dans sa présentation. Il n'y a rien de pire qu'une soutenance où l'étudiant regarde son ordinateur et non les membres du jury.

NOTE

L'étudiant-e qui n'aura pas obtenu la note minimum de 10/20 ne pourra valider son année. La validation du master requiert une double condition : une moyenne de 10/20 minimum aux UE hors l'UE de stage et de 10/20 minimum au rapport de stage.

CALENDRIER

La rédaction du rapport de stage doit commencer pendant le stage lui-même. C'est à ce moment-là qu'il vous est le plus facile de vous procurer toutes les informations nécessaires à la présentation de la structure d'accueil. Votre tuteur et d'autres personnes travaillant dans l'institution peuvent répondre à vos questions et vous donner des conseils. Il est recommandé de

prendre des notes le plus régulièrement possible sur tout ce qui peut alimenter le rapport de stage. Mais il ne faut surtout pas transformer ces notes en journal de bord d'où on ne saurait pas extraire ce qui est important.

Au plus tard cinq semaines après le début du stage, c'est à dire **entre mi-mars et début avril 2020**, vous devez envoyer à votre professeur référent

- une fiche présentant la structure d'accueil ;
- une liste des missions et des activités qui vous sont confiées ;
- le thème du développement théorique que vous envisagez de traiter.

Les soutenances auront lieu entre le 22 et 30 juin 2020 ou début septembre (avant la reprise des cours) pour la seconde session. Il revient à l'étudiant de trouver une date de soutenance qui convienne aux deux membres du jury et de prendre rendez-vous avec eux suffisamment longtemps à l'avance.

IMPORTANT : Les rapports de stage doivent être impérativement rendus au minimum 5 jours avant la date prévue de soutenance. Dans le cas contraire, nous serons contraints de vous ôter un point par jour de retard jusque deux jours avant la soutenance, puis de refuser d'organiser celle-ci.

Toute demande de dérogation par rapport à ce calendrier devra être faite par écrit et justifiée par des raisons sérieuses.



MASTER

CULTURE
Création artistique et
Développement du territoire

2ème année

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière	:	PRATIQUE GRAPHIQUE (Notions et exercices de mise en page et de traitement d'images, Infographie) Logiciels Adobe [®] , InDesign [®] , Photoshop [®] , Illustrator [®]
Enseignant	:	<i>Pascal CEBULSKI</i>
Semestre	:	3
Unité	:	1
Crédits ects	:	2

Travaux Dirigés :

Ces cours auront pour objet d'approfondir les connaissances concernant les logiciels de mise en page Adobe[®]. Prise en main des différentes interfaces des logiciels, règles de base, fonctionnement. L'interaction et la spécificité de chaque logiciel l'un avec l'autre : quel outil pour quelle fonction ?

Les étudiants pourront travailler sur des documents demandés pour d'autres cours (comptes-rendus, rapports...) et sur des exercices de création graphique.

La notion de préparations de fichiers pour l'imprimerie sera abordée : les différentes étapes de contrôle avant d'envoyer un document en fabrication. Génération de fichiers PDF[®] haute définition...

Une approche théorique sera également dispensée par le biais d'analyse et de commentaires de documents : études de forme et de fond de documents graphiques, analyse de contenus, d'information. Confrontations et débats autour de ces analyses afin d'étudier l'impact d'une production graphique.

Contrôle des connaissances :

Travail à l'écrit

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière : GESTION SOCIALE ET COMPTABILITE DES ASSOCIATIONS

Enseignant : *Delphine VARLET*
Semestre : 3
Unité : 1
Crédits ects : 2

Programme et objectifs :

Objectifs : ce cours a pour objectif de sensibiliser les étudiants à la détermination des coûts et à la gestion prévisionnelle d'une association.

Ce cours appréhende l'ensemble des outils de gestion utilisables par les associations à vocation culturelle. Il doit aboutir sur les compétences suivantes :

- *Connaître les règles de tenue comptable d'une association (états financiers : bilan, compte de résultat, suivi des recettes et des dépenses)*
- *Utiliser les notions de gestion prévisionnelle (coûts fixes, coûts variables, ressources présentes et futures) pour faciliter le pilotage de l'association.*
- *Maitriser les problématiques de contrôle de gestion et d'équilibre de budget et de financement des associations*

Les outils de gestion utilisés prévoient l'analyse de la rentabilité pour une association dans le cadre d'un événement (analyse des coûts et calculs de rentabilité).

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : Interrogation écrite + dossier financier sur un événement culturel
(réflexion sur l'ensemble des recettes et des dépenses et calculs de rentabilité).

Type d'épreuve : Examen terminal sur cas pratique

Durée : 3 heures

Documents autorisés : plan comptable des associations et calculatrice

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière	:	Connaissances des mondes de l'art et insertion professionnelle (PPP)
Enseignant	:	<i>Intervenants professionnels : Emmanuel VINCHON</i>
Semestre	:	3
Unité	:	1
Crédits ects	:	2

GESTION DU COLLECTIF

- La vie des groupes :

- * Conflits : utiles ? Comment gérer les crises ?
- * différents types de conflits : hiérarchiques, de fonds, de rôles, de place, de salaire, de relations H/F (surtout si position hiérarchique) ...
- * les rôles : respecter les partenaires, faire bouger les positions, faire évoluer le groupe à partir du fonctionnement collectif, crise ou pas crise

- Les hiérarchies

- * Officielles et officieuses
 - Equipe
 - CA (et relation entre présidence et direction)
 - Electons libres non identifiés : partenaires, conseillers, famille dans le même établissement ...
 - Le changement de direction
- * CDI, CDD, stagiaires
 - Missions
 - Négociations
 - Les salaires comme outil d'échange et de confrontation
 - Comment se faire embaucher/prendre en stage, comment arriver dans une nouvelle équipe, comment se préparer ?

- Collectifs interne et externe :

- * Les châteaux forts avec pont-levis : les équipes fermées
- * Les habitations à loyer et projet modéré : les équipes molles
- * Les succursales : équipes en réseau
- * comment utiliser la transversalité interne et externe : influencer pour être influencé

RAPPORTS AU POLITIQUE

*** Elus et techniciens :**

- quelles relations, quels interlocuteurs ?
- de la dépendance des subventions et des politiques culturelles
- de la force des propositions et de la commande décalée
- des lourdeurs administratives

- quelle légitimité, quelle crédibilité, quels (confusion des) rôles ?
- les politiques voulant programmer, les programmeurs voulant politiser
- les programmeurs voulant être des artistes

*** Du côté des collectivités, du côté associatif**

*** Asso, sarl, associés, partenaires...**

- le partenaire privé
- le partenaire public
- le public partenaire
- le partenaire associatif

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2019-2020**

Matière : MUSIQUES ACTUELLES
Enseignant : T. BLANQUART, SYLVAIN DESPLANQUES, Y. PERRIN, E. VANDERHAEGEN, A. MERABTI, M. LECLERC, K. QUIGUER, B. DUPOUY
Semestre : 3
Unité : 2
Coefficient : 2 à l'examen écrit et 3 si l'étudiant a choisi cette spécialité comme dominante (dossier).

BERTRAND DUPOUY :

MUSIQUE ET TECHNOLOGIE

Contenu de cours :

Ce cours abordera les liens entre innovations technologiques et création musicale, de manière chronologique, depuis la fin du XIXe siècle. Seront ainsi abordés les points suivants :

- Le phonographe et les changements induits à la fois dans la production, la diffusion et la réception de la musique.
- La nouvelle lutherie et sa démocratisation progressive.
- La bande magnétique et l'évolution du rôle de l'enregistrement.
- La récupération par les musiques populaires de techniques nées en laboratoire.
- Les questions touchant au recyclage et au détournement.

T/ BLANQUART, Y.PERRIN, E.VANDERHAEGEN, R. SEN GUPTA, C.BAILLEUX, B .DUPOUY

Objectifs

A travers l'intervention de professionnels, il s'agira d'appréhender l'ensemble de la chaîne du secteur des Musiques Actuelles en France aussi bien du point de vue public que privé, discographique que musique live, événementiel que culturel. Comprendre le fonctionnement, la structuration, les métiers, les lois du secteur. L'objectif du cours sera d'appréhender à la fois la théorie mais aussi la pratique en se confrontant aux modes opératoires administratifs et techniques propres aux musiques actuelles.

Intervenants

Thomas Blanquart :

Enseignant en Musiques Actuelles à l'ULCO depuis 2014, Thomas Blanquart est avant tout un professionnel du secteur. Programmateur et chargé d'accompagnement des groupes aux 4Ecluses entre 2010 et 2018, il a monté son activité de conseiller artistique et mené plusieurs missions de conseil et / ou programmation pour la SMAC La Citrouille à Saint Brieuc, pour le festival « Les Nocturnes » de la Ville de Saint-Brieuc ou pour les Inouïs du Printemps de Bourges. Il est actuellement coordinateur du Festival Crossroads organisé par la Brigade d'Intervention Culturelle.

Robin Sen Gupta

En parallèle de ses activités de manager et detourneur du groupe les Blaireaux , pour le compte duquel il a négocié plus de 600 concerts, Robin Sen Gupta a fondé en 2005 avec 4 membres de ce groupe une société de productions Le Terrier Productions qui s'occupe désormais d'une dizaine de projets, parmi lesquels Marcel et son Orchestre, Lénine Renaud, Tonycello, Manque à l'Appel ou encore PMQ. Il a également été administrateur pendant 2 ans de la salle de concert le Splendid à Lille et a travaillé pendant 4 ans entre 2013 et 2017 au développement de la structure de booking du label At(h)ome à Paris. Ces différentes expériences lui ont permis d'acquérir une connaissance transversale de la filière musicale.

Elise Vanderhaegen

En poste depuis sept ans chez À Gauche de la Lune, Elise Vanderhaegen est actuellement en direction de projet et administration. Auparavant, elle a effectué des études de médiation culturelle, un DU dans la musique et surtout plusieurs stages et petits contrats dans le spectacle vivant. D'abord stagiaire, puis assistante booking, elle maîtrise les différentes facettes du métier de producteur et tourneur.

Yann Perrin

Depuis 1992, Yann Perrin est organisateur de concerts rock en Ile de France et à Paris (200 concerts garage), ainsi que de concerts hip hop, chanson, jazz, musiques traditionnelles & du monde. Il a été le programmateur du **Joy's** à Pigalle et a managé, en parallèle, de nombreux artistes.

Il a également été chargé de diffusion et tourneur pour **Declics**, coordinateur musiques actuelles et populaires pour **Le 9-9bis / Le Métaphone, Communauté d'Agglo Hénin Beaumont-Carvin** et administrateur de production adjoint **Nectar Prose International Artists Management / Taklit Productions & Editions**. À partir de 2002, il assure le conseil musique à l'**IRMA** et au **Centre info rock IDF**, en tant que conseiller professionnel, jusqu'en 2017. Il intervient en prestations depuis 2006 pour du conseil, de la formation, l'animation et la modération de conférences. Aujourd'hui conseiller technique aux salles de spectacles pour le **CNV**, Yann continue d'intervenir en formations ainsi qu'à l'**Université Paris 3 – La Sorbonne Nouvelle (UFR Médias et Culture)** entre autres.

Camille Bailleux

Directrice de l'association DYNAMO, antenne Inouïs du Printemps de Bourges Nord et Pas de Calais et organisatrice du festival itinérant « Live entre les Livres »

Appréhender

Le fonctionnement global du secteur musiques actuelles, particulièrement la partie « concerts ».

Bibliographie

L'ensemble des guides pratiques des éditions de l'IRMA :

- Profession « entrepreneur du spectacle »
- Le management responsable du spectacle
- L'artiste, le numérique et la musique
- L'édition musicale
- Les contrats de la musique
- Les contrats 360°
- Je monte mon label

Contrôle des connaissances

contrôle continu :

type d'épreuve : examen écrit + dossier de spécialité

durée : 3h

documents autorisés : aucun

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2019-2020**

Matière	:	MONTAGE DE PROJETS EN SPECTACLE VIVANT
Enseignant	:	<i>François TACAIL, Catherine ROTSAERT, Ludovic ROGEAU</i>
Semestre	:	3
Unité	:	2
Crédits ects	:	2 à l'examen écrit et 3 si l'étudiant a choisi cette spécialité comme dominante (dossier).

1. François TACAIL

Programme :

- L'organisation du travail : planning, inventaire et hiérarchisation des tâches
- Outils de gestion :
Budget prévisionnel, tableaux de bord, organisation de l'information. Demande de subvention.
- Conception des outils du plan de communication :
Positionnement de la structure, discours, contenu de communication, choix des outils de communication

2. Catherine ROTSAERT : Le théâtre contemporain et le théâtre postdramatique

Programme :

Ce cours présente l'évolution du théâtre aux XXème et XXIème siècles, ses orientations, que ce soit sur le plan textuel que scénographique. Les questions abordées portent notamment sur l'espace de représentation, et les enjeux que ce dernier sous-tend.

Bibliographie :

Jean-Pierre Sarrazac, *Poétique du drame moderne*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2012
Jean-Pierre Sarrazac, *L'Avenir du drame : écritures dramatiques contemporaines*, Lausanne, L'Aire, 1981.
Hans-Thies Lehmann, *Le théâtre postdramatique*, traduit de l'allemand par Philippe-Henri Ledru, L'Arche, 2002
Robert Abirached, *La crise du personnage dans le théâtre moderne*, Gallimard, Tel, 2012
Sites : Culturebox (il est nécessaire de consulter ce site et de visionner la pièce *Les Damnés* mise en scène par Ivo van Hove, en intégralité) ; Théâtre contemporain

3. Ludovic ROGEAU

I. Elaboration du projet

- Exemple : projet d'une candidature
- analyse du contexte, de la structure, des moyens
- définition des contenus
- méthodologie

II. Problématiques de programmation

- grandes orientations personnelles du porteur de projet (les « fondamentaux ») et positionnement professionnel par rapport à la vie artistique
- une ossature générale : pluridisciplinarité, création/accueil, résidences d'artistes...
- élaboration d'un plan stratégique de programmation (priorités, lisibilité des choix, calendrier à court, moyen et long terme)
- construction de la programmation (choix des artistes et des œuvres)

Mise en œuvre

- budget
- relations aux publics
- communication
- équipe

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non

Type d'épreuve : examen écrit

Pour ceux qui ont pris cette spécialité en dominante : projet écrit en plus

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2019-2020**

Matière :	PROJETS EN ARTS PLASTIQUES - CONCEVOIR UNE EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN
Enseignant :	<i>Blandine ROSELLE / Stéphanie ROBIN</i>
Semestre :	3
Unité :	2
Crédits ects :	2 à l'examen écrit et 3 si l'étudiant a choisi cette spécialité comme dominante (dossier).

Programme :

Le cours décrira les étapes de l'organisation d'une exposition et en montrera les enjeux et les difficultés.

- **L'exposition au regard des problématiques de l'art contemporain**
- **Les lieux et les métiers de l'exposition**
- **Concevoir une exposition : pratique professionnelle**
- **Médiations et communications**

Bibliographie :

- *Le musée à l'œuvre. Le musée comme médium dans l'art contemporain*, J.Putnam, Editions Thames & Hudson, 2002
- *L'Art de l'exposition : Une documentation sur trente expositions exemplaires du XXe siècle*, K.HEGEWISCH, B.KLUSER, Editions du Regard, Paris, 1970
- *Scénographie d'exposition*, P.HUGHES, M.BOUVIER, A.PETILLOT, Editions Eyrolles, 2010
- *Exposition, théorie et pratique*, C.MERLEAU-PONTY, J.JEZRATI, Editions L'Harmattan, 2006
- *L'art, une histoire d'expositions*, J.GLICENSTEIN, Editions Lignes d'art, 2009
- *Concevoir et réaliser une exposition. Les métiers, les méthodes*, C.BENAITEAU, M.BENAITEAU, O.BERTHON, A.LEMONNIER, Editions Eyrolles, 2012
- *L'Art peut-il se passer de commentaire ?* MAC/VAL, 2006

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : examen écrit
examen écrit en plus pour la mineure renforcée

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière	:	ART ET CULTURE A L'ECHELLE DES TERRITOIRES
Enseignant	:	<i>Sophie GRAVEREAU</i>
Semestre	:	4
Unité	:	3
Crédits ects	:	2

Objectifs du cours :

Ce cours interroge la place de la culture dans le développement des territoires en ville. A partir d'exemples précis, de recherches et de terrains contemporains, les étudiants seront amenés à réfléchir aux acteurs et aux espaces du développement urbain, à questionner les logiques d'action publique en matière d'art, de culture et de territoire et à examiner la place des arts – et par extension de la culture – dans l'écosystème territorial, régional et transnational.

Contenu du cours

- Faire territoire en ville : les acteurs et les politiques du développement urbain
- Art et culture : enjeux de la requalification urbaine
- Artistes en ville : promoteurs et révélateurs d'espaces ?
- Les nouveaux territoires de l'art et le développement local
- Culture et labels urbains : créer et cultiver les territoires en villes
- Créativité, économie et territoires : peut-on parler (et comment en parler) de villes « créatives » ?

Quelques repères bibliographiques

- Asher F., *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995.
- Ascher F., « La fin des quartiers », in Haumont N., *L'urbain dans tous ses états. Faire, vivre, dire la ville*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 183-201.
- Authier J. –Y., Bensoussan B., Grafmayer Y., Lévy J. –P., Lévy-Vroeland C., *Du domicile à la ville. Vivre en quartier ancien*, Paris, Anthropos-Economica, 2001.
- Augoyard J-F., « L'action artistique dans l'espace urbain », in Métral Jean, *Cultures en ville ou de l'art et du citoyen*, Paris : Edition de l'aube, 2000, pp. 17-31.
- Bidou-Zachariasen C.(dir.), *Retours en ville : des processus de 'gentrification' urbaine aux politiques de 'revitalisation' des centres* », Paris : Descartes & Cie, 2003.
- Bourdin A., *Le patrimoine réinventé*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984.
- Bourdin A., « Comment analyser la transformation de l'espace urbain ? L'exemple de la réhabilitation de l'habitat », *Espaces et sociétés*, n°52-53, 1989, pp. 82-92.
- Bourdin A., *La Question locale*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.
- Daviet S. *Industrie, culture, territoire*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Donzelot J., « La ville à trois vitesses: relégation, périurbanisation, gentrification », *Esprit*, n° 303, 2004, pp. 14-39.

- Florida R. (2006), *The rise of the creative class. And how it's transforming work, leisure, community and everyday life*, New York, Basic Books.
- Gravari-Barbas M., Violier Ph. (dir.) (2003), *Lieux de Culture – Culture des lieux. Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*, Rennes, PUR.
- Greffe X., *Arts et artistes au miroir de l'économie*, Paris, UNESCO, 2003.
- Ley D., « Artists and aesthtisation and field of gentrification », *Urban studies*, vol. 40, n°12, 2003, pp. 2527-2544.
- Lextrait F., Kahn F., *Nouveaux territoires de l'art* (colloque), Paris, Secrétariat d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle, 2005.
- Menger P-M., *Profession artiste: extension du domaine de la création*, Paris : Textuel, 2005.
- Michaud Y., *L'art à l'état gazeux*, Paris, Stock, 2003.
- Raffin F., *La mise en cultures des friches industrielles, Poitiers, Genève, Berlin. De l'épreuve locale au développement de dispositifs transnationaux*, Paris, Programme interministériel « Culture, Ville et Dynamiques sociales », Ministère de l'Equipement, Plan Urbain, 1998.
- Roy E., « La mise en culture des friches urbaines », *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 97, 2004, pp.103-110.
- Shaw S. et MacLeod N., 2000, “Creativity and Conflict: Cultural Tourism in London's City Fringe”, *Tourism, Culture and Communication* 2 (3), pp.165–175
- Smith N., *The urban frontier, gentrification and revanchist city*, New York : Routledge, 1996.
- Wedd K., Peltz L. et Ross C., *Creative quarters: the art world in London 1700–2000*, Londres, Merrel, 2000.
- Zukin S., *Loft living: culture and capital in urban change*, New York, Century Hutchinson, 1982
- Zukin S., *The Culture of Cities*, New York, Blackwell, 1995.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : dossier, exposé oral ou fiche de lecture

Examen final : examen oral

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière : L'événement culturel comme enjeu territorial
Enseignant : *Emmanuel VINCHON*
Semestre : 4
Unité : 3
Crédits ects : 2

Objectifs du cours :

Comment créer un événement culturel : pourquoi, qui, quoi, où, pour qui, avec qui et comment ?

Contenu du cours ;

Mode d'emploi de la conception à la réalisation d'un événement lié à un territoire :

- à partir des expériences des étudiants
- à partir de cartes
- à partir d'imaginaires à réveiller

Pourquoi ce nouvel engouement autour des Grands Evénements ? Qu'est ce qui est en jeu ?

- image (interne et externe) et attractivité ?
- dynamique économique ?
- valorisation touristique ?
- revitalisation culturelle et artistique ?
- urbanisme culturel ?
- une place nouvelle offerte aux habitants du territoire visé ?

Quelques exemples de Grands Evénements, tels que développés par de nombreuses collectivités :

- les Capitales Européennes de la Culture : Lille, Nitra, Marseille, Mons, Esch-sur-Alzette ...
- les anciennes Capitales Régionales de la Culture : Valenciennes, Béthune, Dunkerque
- les grands projets de Bordeaux, Nantes, le Havre, Paris ...
- les micro-projets à l'échelle rurale devenus Grands Evénements

Bibliographie :

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : écrit

durée : 2h

documents autorisés : non

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière	:	Les lieux de l'art et de la culture : approche pluridisciplinaire
Enseignant	:	<i>François TACAIL</i>
Semestre	:	4
Unité	:	3
Crédits ects	:	2

Objectifs du cours:

Le 104, La Forge de Belleville, le couvent des Récollets, la Maison des métallos, les Frigos, le Plateau, mais aussi la Maison Folies de Wazemmes, de Moulins, la Gare Saint-Sauveur, la Malterie, Fructôse, les 4 Ecluses, etc. sont autant d'espaces artistiques parisiens, franciliens ou encore lillois et dunkerquois qui évoquent l'histoire d'une ville, son patrimoine, son offre artistique ainsi que sa requalification culturelle et urbaine récente.

L'objectif de ce cours, ouvert au master PAUL, est de réfléchir au lieu en tant qu'outil de description et d'analyse des phénomènes artistiques et territoriaux contemporains. Dans quelle mesure la création de nouveaux lieux participe-t-elle à la construction de l'image de la ville ? Et réciproquement, en quoi le lieu est-il un enjeu pour la création contemporaine ?

Contenu du cours

- Trois séances théoriques consacrées à l'évolution des lieux de l'art et de la culture
- Visites de lieux d'art et de culture *in situ* suivies d'une analyse réflexive

Quelques références bibliographiques

Art et territoire : vers une nouvelle économie culturelle ?, 2013, congrès de l'ACFAS, INRS-Université de Laval, 2013.

Augoyard J. -P., 2000, « L'action artistique dans l'espace urbain », in Métral J. (dir), *Cultures en ville ou de l'art et du citoyen*, Paris, Ed. de l'aube, 17-31.

Authier J. -Y., Bacqué M. -H., Guérin-Pace F., 2006, *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte.

Cefaï D., Trom D. (dir.), 2001, *Les Formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Editions de l'EHESS.

- Cauquelin A, 1999, « Lieux et non-lieu de l'art contemporain », *Quaderni*, n°40, pp. 159-167.
- Gravari-Barbas M., 2004, « Les friches industrielles : jeux d'acteurs et inscription spatiale d'un 'anti-équipement' culturel », in Siino C., Laumière F., Leriche F. (coord.), *Métropolisation et grands équipements structurants*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. « Villes et territoire », 277-300.
- Gravereau S. 2007, « Se partager l'espace urbain : quand les créateurs investissent Belleville », *Annales de la recherche urbaine*, 106, -15.
- Lextrait F., Kahn F., 2005, *Nouveaux territoires de l'art*, Paris, Éditions Sujet/Objet.
- Métral J., 2000, *Cultures en ville ou de l'art et du citoyen*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, coll. « Société et territoire ».
- Roy E., 2004, « La mise en culture des friches urbaines », *Les Annales de la Recherche urbaine*, 97, 103-110.
- Vandamme M., Loubon P., 2001, *Arts en friche : usines désaffectées, fabriques d'imaginaires*, Paris, Éditions alternatives.
- Zarader M., 2008, , « Le lieu de l'art », *Les Temps Modernes* 4, n° 650, pp. 101-116.
- Zukin S., (2001), *Landscapes of Power: From Detroit to Disney World*. Berkeley, University of California Press.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : dossier écrit sur une structure au choix

Contrôle final : oral en TD

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière : **SOCIOLOGIE DES PUBLICS**
Enseignant : *Hervé FLANQUART*
Semestre : **3**
Unité : **4**
Crédits ects : **2**

Programme et objectifs :

Les enquêtes sociologiques portant sur la fréquentation des lieux et manifestations culturelles montrent que l'intensité de celle-ci est très différente selon le groupe social considéré. La catégorie socioprofessionnelle et le niveau d'étude constituent des facteurs fortement explicatifs de cette inégalité d'accès au théâtre, cinéma, musée, etc. Néanmoins, les études les plus récentes montrent que d'autres facteurs sociologiques sont en jeu : type d'études suivies, habitudes familiales, parcours professionnel, existence ou pas de dissonances culturelles au sein du couple, etc.

Ce sont tous ces facteurs, qui permettent de passer de l'analyse de la « culture de classe » à la « culture des individus », que le cours propose de recenser et d'étudier, en s'appuyant à la fois sur des données quantitatives et qualitatives.

Bibliographie :

Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique. Enquête 2008*, Paris, la Documentation française, 2003

Pierre Bourdieu, *La Distinction*, Paris, éditions de minuit, 1979

Bernard Lahire, *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2003

.Pierre-Michel Menger, *Le travail créateur : s'accomplir dans l'incertain*, Gallimard- Le Seuil, 2009.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : oral portant sur les documents travaillés en cours

durée : 20 minutes de préparation, 20 minutes d'exposé et de questions

documents autorisés : uniquement les documents fournis

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière	:	HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN. Intitulé : L'art en crise
Enseignant	:	<i>Gilles LEVEQUE</i>
Semestre	:	3
Unité	:	4
Coefficient	:	2

Programme et objectifs :

Le cours porte sur l'histoire des arts plastiques depuis les années 1970, autrement dit depuis l'avènement du postmodernisme, lequel vient briser la linéarité de l'histoire de l'art telle qu'elle était conçue jusque-là (et en l'occurrence comme une sorte de progrès continu de l'art dans une direction déterminée). En conséquence, tous les repères disparaissent, tant pour les artistes qui ne voient plus d'orientation se dessiner nettement pour guider leur travail, que pour les historiens et les théoriciens pour rendre intelligibles les productions artistiques des 40 dernières années.

Il n'y a donc plus de repères, si ce n'est ce manque de repères, que l'on pourrait appeler tout aussi bien la perte de sens. Et il semble bien qu'on ne puisse plus lire l'histoire de l'art contemporain qu'à la lumière de cette perte de plus en plus abyssale du sens. C'est donc précisément cette hypothèse d'un art qui n'a plus rien à dire d'autre que la perte de sens de notre époque, et du même coup de la pratique artistique elle-même, qui sera mise à l'épreuve dans ce cours.

Bibliographie :

J. Amblard et S. Coëllier (éd.), *L'art des années 2000, Quelles émergences ?*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2012. [BULCO ; seuls quelques-uns des articles réunis dans cet ouvrage concernent les arts plastiques.]

P. Ardenne, *Art, L'âge contemporain, Une histoire des arts plastiques à la fin du XX^e siècle*, Paris, Editions du Regard, 1997.

P. Ardenne, *Art, Le présent, La création plasticienne au tournant du XXI^e siècle*, Paris, Editions du Regard, 2009. [BULCO]

Ph. Dagen, *L'art dans le monde de 1960 à nos jours*, Paris, Hazan, 2012. [BULCO]

J.-F. Lyotard, *La condition postmoderne*, Paris, Les Editions de Minuit, 1979. [BULCO]

C. Millet, *L'art contemporain en France*, Paris, Flammarion, 1995. [BULCO]

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : dissertation

durée : 2h

documents autorisés : non

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière	:	Esthétique et philosophie de l'Art. <i>Intitulé : L'art d'exposer.</i>
Enseignant	:	<i>Gilles LEVEQUE</i>
Semestre	:	3
Unité	:	4
Coefficient	:	2

Programme et objectifs :

Ce cours vient en complément du cours consacré au projet en arts plastiques. Il consiste en une réflexion sur les enjeux théoriques de l'exposition. Une telle réflexion est indispensable, pour autant que tout montage d'exposition suppose d'effectuer des choix qui doivent être volontaires, réfléchis, et qui doivent pouvoir être théoriquement justifiés. En conséquence, il convient de déterminer le rôle qui revient au commissaire d'exposition, à une époque (la nôtre) où il revendique de plus en plus la position d'auteur, voire d'artiste.

Naturellement, si certains commissaires peuvent revendiquer le statut d'artistes, c'est parce que d'une part toute exposition est interprétation, et que d'autre part il ne saurait y avoir d'œuvre d'art sans interprétation. En effet, l'idée de Duchamp selon laquelle « ce sont les regardeurs qui font les tableaux » s'est de plus en plus imposée (il s'agira également de savoir pourquoi), si bien que d'aucuns (p. ex. Danto) vont considérer que c'est l'interprétation qui fait l'œuvre. Or, le commissaire d'exposition est celui qui, par excellence, impose au public une certaine interprétation des œuvres qu'il expose.

L'objectif de ce cours est donc de savoir comment œuvre d'art et interprétation s'articulent dans l'exposition, de manière à déterminer qui est le véritable auteur des œuvres qui sont exposées : l'artiste, ou le commissaire ?

Bibliographie :

BAWIN Julie, *L'artiste commissaire*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2014 [BULCO].
DANTO Arthur, *La transfiguration du banal* (1981), Paris, Seuil, 1989 [BULCO].
GLICENSTEIN Jérôme, *L'art : une histoire d'exposition*, Paris, PUF, 2009 [BULCO].
JAUSS Hans R., *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1978 [BULCO] ; en particulier le premier essai (« L'histoire de la littérature : un défi à la théorie littéraire »).
O'DOHERTY, « Notes sur l'espace de la galerie », in O'Doherty, *White Cube. L'espace de la galerie et son idéologie*, Zurich, JRP/Ringier, 2012 [BULCO].

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : examen écrit
durée : 2h
documents autorisés : non

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière : ANGLAIS
Enseignant :
Semestre : 3
Unité : LANSAD
Coefficient : 3

Les informations seront transmises par l'enseignant(e) lors du premier cours.

Objectifs du cours :

Contenu du cours :

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : oui
type d'épreuve :
durée :
documents autorisés : aucun

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière : **STATUTS JURIDIQUES DES EQUIPEMENTS CULTURELS**
(DROIT DE LA GESTION DES EQUIPEMENTS CULTURELS)
Enseignant : **Gérard BRUCK**
Semestre : **4**
Unité : **5**
Coefficient : **1**

Programme et objectifs :

*La connaissance des institutions françaises (nationales mais surtout territoriales) constitue le **bagage minimal** aux concours administratifs.*

Par institutions nationales, on entend les **cadres** et **acteurs** nationaux. **Cadres** : la République circonscrite dans un Etat constitué lui-même autour d'une nation. Les étudiants postulant à ces concours doivent facilement s'apercevoir que tous les Etats ne se ressemblent pas. Les uns, comme l'Allemagne ou les USA ont une structure fédérale complexe alors que d'autres, dont la France, sont des Etats unitaires. Toujours au niveau des cadres nationaux, une nécessaire approche de la notion de Constitution, organisatrice de la démocratie. **Acteurs nationaux** : les étudiants doivent posséder des notions-clefs sur le Président de la République, le pouvoir exécutif et le Parlement.

Mais surtout, les étudiants doivent acquérir une idée assez exacte de l'administration territoriale. Celle de l'Etat mais aussi celles des collectivités territoriales. En effet l'administration française est d'abord celle de l'Etat, *organisée autour de la notion de service public*, mais elle est aussi celle de la vie locale. Cette dernière entre en ligne de compte avec les collectivités territoriales (**régions, départements, communes, établissements intercommunaux**) disposant de pouvoirs et moyens conséquents depuis les lois de décentralisation de 1983.

Bibliographie :

Précis et/ou mémento Dalloz 2007 sur le droit administratif

Aline Davidovitch / Concours administratifs QCM/QRC de droit public Vuibert Editions
notamment les pages 83 à 182.

Cette brochure pratique est bien en écho avec l'intervention de Gérard BRUCK

Pour une culture générale **en périphérie** de ce cours, deux ouvrages efficaces :

Didier Durchon = Rédacteur Territorial chez Studyrama (notamment pages 37 à 165)

Thierry Vieille = Réussir les concours administratifs A, B, C aux Editions Carnot

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : un grand QCM analogue à ceux proposés par les divers concours

durée : 2h

documents autorisés : non

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière	:	DROIT DE LA CULTURE
Enseignant	:	<i>Kevin DEFFRENNES – Sarah CALVEZ – Pauline FOURY</i>
Semestre	:	4
Unité	:	5
Crédits ects	:	2

Programme et objectifs :

Le cours vise à donner aux étudiants les connaissances administratives et juridiques de base pour démarrer un projet culturel. Ce cours sera coanimé par Kevin Deffrennes, gérant et responsable financier de la Coopérative artistique L'Amicale, par Sarah Calvez administratrice consultante et cofondatrice de l'Amicale, et Pauline Foury, responsable de production au Phénix scène nationale de Valenciennes et Pôle européen de création.

- Introduction à l'administration
Rigueur administrative et souplesse culturelle
Présentation des structures culturelles des intervenants (Amicale (association transformée en coopérative), Avec (Association), Phénix (Scène Nationale))

- Spécificités administratives
Références aux différentes structures juridiques de l'équipement culturel (compagnie, coopérative, association etc.)
Qu'est-ce qu'une coopérative ? Une association ? Auto-entrepreneuriat ? SARL ?
Licence d'entrepreneur du spectacle
Convention collective

- La paie (spécificité dans le spectacle vivant)
Formalités liées à l'embauche de techniciens et artistes du spectacle
L'intermittence
Le contrat de travail
Distinction salarié / bénévole

- Gestion financière et administrative d'une structure
L'importance de la comptabilité analytique
Outils de gestion administrative

- Initiation aux Droits d'auteur
Gestion des droits d'auteur (Spécificités droit d'auteur et spectacle Vivant)
Le cas de la gestion des droits d'auteur en interne

- L'administration de tournée
Contrat de cession / Coproduction / Coréalisation etc.
Logistique de tournée
Formalités administratives des tournées et projets à l'étranger (Visa, Formulaire A1 etc.)

Bibliographie :

A suivre

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : cas pratique
durée : 2 à 3 heures
documents autorisés : Aucun

Bibliographie :

A suivre

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : cas pratique, commentaire/dissertation
durée : 2 à 3 heures
documents autorisés : tous sauf le cours

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière	:	GESTION ET FINANCEMENT DES PROJETS CULTURELS
Enseignants	:	William RENAUT
Semestre	:	4
Unité	:	5
Crédits ects	:	2

Objectifs :

- Connaître les différentes sources de financements des projets culturels
- Savoir à qui s'adresser pour faire une demande de subvention
- Savoir monter un dossier de demande de subvention ou de partenariat

Programme :

Le mécénat dans le paysage culturel français

Définition et enjeux du mécénat culturel d'hier, d'aujourd'hui, de demain
Indicateurs et études

Le partenariat privé au sein de l'association

Critères d'éligibilité

Contexte législatif : la loi de 2003

Le sponsoring / parrainage

Les 3 types de mécénat : mécénat financier, mécénat en nature, mécénat de compétence

Les obligations de la structure : appels de fonds, dons de reçus aux œuvres, factures de partenariat

La mise en place d'une stratégie de partenariat

En amont

Résumer son projet et établir son identité

Communiquer auprès des entreprises : la prospection

Comprendre le principe de RSE

Faire vivre le partenariat

Communication commune : Quelle visibilité pour le partenaire et quels relais pour les projets ?

Projets co-construits : comprendre et anticiper les objectifs de l'entreprise

Implication des employés

La question de l'indépendance des projets

Evaluation

Suivi des actions, indicateurs

Les outils

Fichier et veille économique sur le territoire régional et national : la connaissance de l'environnement économique

Une convention de partenariat adaptée : rédaction, structure, exemples

Partage d'expérience et exemples de structures

Bénéfices et limites des relations avec l'entreprise privée

Le cas Lille3000

Deux structures de la Métropole lilloise, deux stratégies de mécénat: le LaM / L'Hybride

Bibliographie et études

Ressources Admical et Association Française des Fundraisers, études régionales et nationales, essais et thèses avant/après 2003 (bibliographie à constituer)

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : examen écrit

La connaissance des moyens de financement et l'aptitude à rédiger une demande seront également évaluées dans le cadre du projet de dominante.

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
2ème année – guide des études 2019-2020**

Matière	:	ART ET CULTURE EN VILLE : ARTISTES <i>IN SITU</i>
Enseignant	:	<i>Sophie GRAVEREAU</i>
Semestre	:	4
Unité	:	6
Crédits ects	:	2

Objectifs du cours :

Ce cours a pour objectif d'amener les étudiants à s'interroger sur La place et le rôle de l'artiste dans nos sociétés et territoires contemporains. A partir d'exemples les plus divers et de textes anthropologiques et sociologiques récents, nous aborderons les relations entre l'artiste et son espace de création, entendu dans un sens circonscrit, celui du lieu de travail, et dans une dimension plus large, celle de l'espace artistique.

Les étudiants devront présenter le travail d'un artiste et de réfléchir *in situ*. Cette présentation fera l'objet d'une critique et d'un débat collectif.

Quelques références bibliographiques

- Becker H., *Les Mondes de l'art*, Paris, Champs Flammarion, 1982.
- Bourdieu P., « Mais qui a créé les créateurs », *Questions de sociologie*, Paris, Edition de Minuit, 1988, p. 207-221.
- Bureau M-C., Perrnoud M., Shapiro R., *L'artiste pluriel. Démultiplier l'activité pour vivre de son art*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2009.
- Deniot J. et Pessin A. (dir.), *Les peuples de l'art*, Paris : L'Harmattan, 2006.
- Ducet, A., *A quoi servent les artistes ?*, Genève, Ed. Seismo, 2011.
- Girel S. (dir.), *Sociologie des arts et de la culture, Un état de la recherche*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Heinich N., *Etre artiste. Les transformations du statut des peintres et des sculpteurs*, Paris, Klincksieck, 1996.
- Heinich N., « Peut-on parler de carrières d'artistes ? », *Cahiers de recherche sociologique*, Université du Québec à Montréal, n°16, 1991, pp. 43-55.
- Heinich N., *La sociologie de l'art*, Paris, La Découverte, 2001.
- Le Strat N., *Une sociologie du travail artistique. Artistes et créativité diffuse*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Lahire B., *La culture des individus*, Paris, La découverte, 2003.
- Liot F., *Le métier d'artiste. Les transformations de la profession artistique face aux politiques de soutien à la création*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Marontate J. et Quemin A., « Les territoires de l'art », in *Sociologie et sociétés*, vol. 34, n°2, automne 2002, pp. 5-14
- Menger P. –M., *Profession artiste : extension du domaine de la création*, Paris, Textuel, 2005.
- Moulin R., *Les Artistes. Essai de morphologie sociale*, Paris, La documentation française, 1985.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : exposé oral

Examen final : Oral

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière	:	CULTURE ET TERRITOIRES : actualité et méthodologie de la recherche
Enseignant	:	<i>Hervé FLANQUART</i>
Semestre	:	4
Unité	:	6
Crédits ects	:	2

Objectifs du cours :

Le master entend faire profiter aux étudiants des travaux et des réseaux de chercheurs en sciences humaines et sociales dans le champ de l'art, de la culture et des territoires. Dans cette perspective, il leur sera proposé, dans le cadre de cet UE ouvert à tous les étudiants de la mention, d'organiser une journée d'études thématique autour des questions culturelles et territoriales, afin de convier à l'université des chercheurs spécialistes et des professionnels aguerris.

Journée d'études :

2013-2014 : Cultivons l'art ! Enjeux et stratégies du développement culturel en milieu rural

2014-2015 : Les nouveaux modes de coopération entre art et éducation aujourd'hui

2015-2016 : Financer la culture aujourd'hui : Quels enjeux, quelles alternatives?

2016-2017 : Festivals : culture de l'éphémère ?

2017-2018 : Culture alternatives d'aujourd'hui. Art institutionnel de demain ?

2018-2019 : Le numérique bouleverse-t-il les mondes de l'art ?

Bibliographie :

En référence avec la thématique du séminaire

Contrôle des connaissances :

Ecriture des « Actes » de la journée d'études

**MASTER CULTURE, CREATION ARTISTIQUE
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
2ème année – guide des études 2019-2020

Matière : **METHODOLOGIE DU MEMOIRE**
Enseignant : *Joël GANAULT*
Semestre : 4
Unité : 7
Crédits ects :

PROGRAMME

Ce cours a pour objet d'aider les étudiants dans la rédaction de leur mémoire de fin d'études.

On expliquera ce qu'un mémoire de master professionnel est, à partir d'exemples précis (mémoires des années précédentes, propositions des étudiants), on donnera des conseils sur les différentes étapes du travail demandé :

- élaboration de la problématique
- construction de l'argumentation
- choix des exemples
- références bibliographiques
- rédaction (titre, sommaire, introduction et conclusion, 4^{ème} de couverture)
- présentation
- soutenance
- calendrier de travail.

Les étudiants seront invités à participer à la réflexion en rendant compte des difficultés rencontrées pour la partie théorique du rapport de stage de M1. Des exercices seront proposés.

Le cours sera aussi l'occasion de réfléchir collectivement à quelques-unes des problématiques récurrentes dans les mémoires de M2.

Master Culture, création artistique et développement du territoire **Recommandations pour le mémoire de Master 2**

CONTENU DU MÉMOIRE

Le mémoire de Master 2 est une réflexion théorique sur une problématique inspirée par l'expérience de stage. Une problématique n'est pas un thème. Il ne s'agit pas seulement pour vous de réaliser une synthèse de documents. Vous devez mener une réflexion personnelle autour d'une question qui vous a semblé importante pendant votre stage, et développer une argumentation qui conduise logiquement à votre conclusion. Cette argumentation devra s'appuyer

sur les constats que vous aurez pu faire durant votre expérience de stage et les propos des professionnels que vous avez rencontrés ;

sur différentes lectures en relation avec le sujet (ouvrages théoriques, articles, sites Internet).

Il est important de ne pas choisir une thématique trop large dans laquelle vous risqueriez de vous perdre et qui vous contraindrait à n'en rester qu'à des généralités. Le rapport entre l'analyse théorique et l'expérience pratique menée lors du stage (nature de la structure d'accueil, type de mission accomplie) doit être précisé dans votre intitulé dès vos premiers envois au professeur référent.

La problématique doit être bien posée dès l'introduction, c'est-à-dire que le lecteur doit savoir à la fin de celle-ci quelle sera la grande interrogation qui traversera tout le mémoire et comment vous avez projeté d'y répondre (méthode suivie, principales sources utilisées et plan du mémoire).

Le tuteur et le professeur référent peuvent vous conseiller sur le choix de la problématique, la recherche de bibliographie, la structuration de votre mémoire. Il est important que le professeur référent ait validé votre choix de problématique et les grands axes de votre recherche avant que vous avanciez dans la rédaction du mémoire.

PLAN DU MÉMOIRE

Il est indispensable que votre mémoire comporte une présentation de la structure qui vous a accueilli(e) en stage et des missions qui vous ont été confiées, et une réflexion sur l'expérience que vous avez vécue. Mais il n'est pas obligatoire de faire de ce « rapport de stage » une partie distincte dans votre mémoire. Vous pouvez (et c'est vivement conseillé) inclure le compte rendu de stage dans votre réflexion théorique en en tirant des éléments utiles pour votre argumentation. Le lieu de stage vous servira d'exemple mais il ne doit pas être le seul exemple.

Les exemples ne doivent pas être regroupés dans un chapitre du mémoire. Ils doivent être répartis tout au long de la réflexion, servant d'illustration à votre réflexion théorique.

Le nombre de parties et/ou de chapitres est laissé à votre appréciation ; néanmoins, vous devez avoir en tête que si leur nombre est trop important, le projet sera peu lisible. Par ailleurs, vous devez faire en sorte que ces parties et/ou chapitres soient le plus possible équilibrés.

LES IMPERATIFS FORMELS

Le mémoire devra faire **80 à 90 pages** (1.500 signes par page) hors annexes. Il est indispensable de respecter cette consigne de longueur.

Un **résumé** du mémoire figurera en quatrième de couverture ; il comprendra entre 1.000 et 1.500 signes (espaces non compris) et sera accompagné d'une liste de mots-clés (5 à 10).

Le **sommaire**, situé en début de volume (après les remerciements), devra reprendre tous les titres et indiquer, au moins pour les parties, chapitres et grandes sections de votre mémoire, les pages où ils commencent.

La **couverture** du mémoire doit présenter toutes les informations nécessaires à l'identification du mémoire : prénom et nom de l'étudiant, titre, et éventuellement sous-titre du mémoire, année d'études, filière et université pour lesquelles il est soutenu.

Par ailleurs la couverture doit être très lisible et sobre. Evitez donc les photographies ou trames décoratives qui prennent toute la page, préférez leur des illustrations en « vignette », qui ne brouillent pas le message, c'est-à-dire la lecture des informations essentielles.

Les **citations** doivent être mises entre guillemets et bien sûr référencées. Pour la référence, deux solutions sont possibles :

a. Vous faites un appel de note et dans celle-ci, en bas de page, vous indiquez la référence complète du livre ou article cité et le numéro de la page dont est extraite la citation. Par exemple : Bernard Lahire, *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004, p.71.

Si vous citez plusieurs fois le même ouvrage dans votre mémoire, vous ne re-notez pas le nom de l'ouvrage, l'éditeur, le lieu et la date de publication, vous devez vous contenter d'indiquer (dans la note) : Bernard Lahire, *Ibid.*, p.94. Attention néanmoins si vous faites référence à plusieurs ouvrages ou articles du même auteur : *Ibid.* indique qu'il s'agit de la même référence que la dernière citée.

b. Après avoir refermé les guillemets de la citation, vous ouvrez une parenthèse et indiquez simplement le nom de l'auteur, l'année de publication de l'ouvrage ou article cité, et le numéro de la page dont est extraite la citation. Par exemple : (Lahire, 2004, p.71). Le lecteur qui voudrait connaître le nom de l'ouvrage, l'éditeur, etc. se reporte alors à la bibliographie (en fin de mémoire). S'il y a plusieurs ouvrages ou articles du même auteur publiés la même année, il suffit, dans la bibliographie comme dans la parenthèse qui suit la citation, de mettre une lettre après la date. Par exemple : Lahire (Bernard), *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004a ; (Lahire, 2004a, p.71).

Surtout, vous ne devez jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait du plagiat, pratique inadmissible et assimilée à une tricherie à l'examen.

Les **tableaux, schémas, graphiques, cartes, photographies et autres documents** présentés dans le mémoire devront tous présenter un titre et une source. Rappelons que, comme pour les citations, ce type de document ne remplace pas votre réflexion, votre analyse d'un phénomène ou d'une question posée par votre sujet, il vient juste l'illustrer.

Si les tableaux, graphiques, etc. sont souvent utiles pour synthétiser ou illustrer vos propos, ils ne doivent néanmoins pas prendre trop de place dans votre écrit (par exemple, ils ne peuvent interrompre le texte sur plus d'une page). Certaines de ces « illustrations » peuvent être placées en annexes et peuvent faire l'objet de renvois à l'intérieur du texte/ Par exemple : (Cf. annexe n°x, page y).

LA BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie, située à la fin du mémoire (mais avant les annexes) doit reprendre tous les documents cités dans le mémoire. Elle doit témoigner du fait que vous avez fait des recherches documentaires sérieuses et les plus complètes possibles.

On divise la bibliographie en plusieurs rubriques (ouvrages et articles scientifiques d'un côté et articles de presse de l'autre, par exemple), mais, à l'intérieur de chaque rubrique, les documents sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Il faut donc mettre le patronyme de l'auteur en premier (on peut même l'indiquer en majuscules). Par ailleurs, pour un livre, doivent être obligatoirement précisés le titre (en italique et sans guillemets), le nom de l'éditeur et le lieu et la date d'édition.

Règles typographiques

(à respecter impérativement dans vos travaux, rapports de stage et mémoires)

Ponctuation :

Seuls le point et la virgule sont accolés au mot qui les précède, tous les autres signes de ponctuation sont précédés (et bien sûr suivis) d'un espace.

Citations :

Elles se font dans le corps du texte, à moins d'être particulièrement longues, auquel cas on ira à la ligne pour la citation, et après celle-ci pour reprendre le fil du texte.

On respecte la mise en forme du texte cité (on ne mettra p. ex. en italiques que les mots qui étaient en italiques dans le texte que l'on cite), les citations sont bien sûr encadrées par des guillemets.

L'appel de note est accolé au dernier mot du texte, avant la ponctuation et les guillemets (ex. : « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée¹. ») Toute citation exige une référence précise.

Références :

Les références sont indispensables, et doivent permettre au lecteur de retrouver le texte cité ou signalé dans le document original.

Lorsque la référence est un livre, on indique d'abord le nom de l'auteur en majuscules, puis son prénom (minuscules), puis le titre de l'ouvrage en italiques (sans guillemets), puis le lieu de publication, puis l'éditeur, puis l'année de publication, enfin le numéro de la page citée (indispensable s'il s'agit d'une citation précise). Ex. :

DANTO Arthur, *Après la fin de l'art*, Paris, Seuil, 1996, p. 132.

Lorsque la référence est un article, dans l'ordre : nom en majuscules, prénom en minuscules, titre de l'article entre guillemets (pas d'italiques, à moins que le titre original en comprenne), titre de la revue en italiques, numéro de la revue, date de publication et enfin page s'il s'agit d'une référence précise (en particulier pour les citations). Ex. :

HEFFERMAN James A., « Resemblance, Signification, and Metaphor in the visual Arts », *Journal of Aesthetics and Art Criticism*, vol. XLIV, n° 2, hiver 1985, p. 173.

Lorsque la référence provient du web, il faut indiquer le nom de l'auteur comme indiqué précédemment ou le nom de l'organisme, le titre de l'article/de la page web, l'URL précise (pas seulement l'adresse du site où vous avez trouvé l'information) et enfin la date de consultation (entre parenthèses).

Les mêmes règles sont à respecter dans la bibliographie bien sûr.

Lorsque vous faites référence plusieurs fois de suite à la même page (livre, article, page web), ne répétez pas en note la référence, notez seulement : *Ibid.* (= *ibidem*, soit : au même endroit). Lorsque vous citez plusieurs fois de suite le même texte mais à une page différente,

notez : *Ibid.*, p. 52). Lorsque vous citez un livre ou un article que vous avez déjà cité quelques notes ou quelques pages auparavant (référence qui est à priori encore dans l'esprit du lecteur), inutile de reprendre intégralement toute la référence ; vous indiquez seulement le nom de l'auteur selon les règles prescrites (majuscules/minuscules), suivi de : *op. cit.* (= *opus citatum*, c'est-à-dire œuvre/ouvrage cité), suivi du numéro de la page citée. Ex. :

DANTO Arthur, *op. cit.*, p. 307.

Naturellement, si vous avez cité plusieurs ouvrages du même auteur, dans la référence vous devez préciser de quel ouvrage de cet auteur vous parlez. Ex. :

DANTO Arthur, *Après la fin de l'art*, *op. cit.*, p. 307.

Cela vous évite de rappeler le lieu de publication, l'éditeur et l'année de parution.

Principe général : agissez avec logique, de telle sorte que les références soient les moins lourdes possibles tout en étant parfaitement claires pour le lecteur. En cas de doute, ouvrez un livre d'une édition universitaire (ex. : PUF) pour suivre ses règles typographiques et bibliographiques.

Les documents audiovisuels (films, émissions de télévision) et Internet utilisés dans le mémoire doivent être référencés - avec le plus de précision possible - dans des rubriques à part.

Par exemple : www.moca-lyon.org/Pages/expo/vache/R.filliou.html

Pour les sites Internet, vous mentionnez également la date à laquelle vous les avez consultés.

De plus, les sites Internet ne présentant pas le même degré de fiabilité en matière d'informations présentées, il serait judicieux, si l'adresse n'est pas transparente là-dessus, de préciser (en une ou deux lignes) qui est à la source du site utilisé : organisme public, organe de presse, syndicat professionnel, artiste, personne privée...

LES ANNEXES

Il est recommandé de joindre des annexes à votre mémoire. Néanmoins celles-ci ne doivent pas être trop copieuses et doivent être à la source de renvois dans votre mémoire. Par exemple, un extrait de texte juridique ou de tableau de chiffres est présenté dans le corps du texte, et une parenthèse indique au lecteur que s'il veut en savoir plus il doit se reporter à l'Annexe X, page Y. Si une annexe ne donne pas l'occasion d'un tel renvoi, c'est *a priori* qu'elle est inutile.

Pour l'étudiant(e) qui fait une enquête de terrain de type sociologique, la grille d'entretien, le questionnaire et toutes les autres informations méthodologiques (choix de l'échantillon, durée et lieu de passation du questionnaire, etc.) doivent figurer dans une annexe.

Pour éviter au lecteur des allers et retours entre le corps du mémoire et les annexes (notamment pour les commentaires de documents présentés en annexes), il est conseillé de regrouper les annexes dans un deuxième volume qui aura son propre sommaire.

Nom des institutions : Vous devez toujours présenter les personnes ou les institutions la première fois que vous en parlez. Les noms de structures doivent être mis en évidence graphiquement et les sigles (ou acronymes) doivent être développés.

Entretiens :

Toute recherche s'appuie non seulement sur des sources théoriques mais se construit également à partir d'entretiens réalisés auprès des professionnels rencontrés sur votre stage ou en-dehors de celui-ci afin d'éclairer votre problématique.

Pour ce qui est de l'analyse et de la retranscription des entretiens, je vous renvoie à la méthodologie de Jean-Claude Kaufmann : KAUFMANN J. -C., *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan (« Université »), 1996.

Que vous retranscriviez ou non l'intégralité de vos entretiens, vous devez faire figurer en annexes une liste des entretiens réalisés, en précisant pour chacun d'eux l'âge, la profession etc. de l'interviewé et la date de l'entretien.

LA RELECTURE

Il est fortement conseillé à l'étudiant de faire relire son mémoire avant d'en lancer l'impression définitive. L'auteur d'un texte n'étant pas son meilleur lecteur – il le connaît trop –, il est préférable de solliciter un parent ou ami(e) (pourvu de bonnes connaissances en français) qui, ne le connaissant pas, pourra poser un œil neuf sur lui.

LA SOUTENANCE

Elle se fait devant un **jury** de 2 ou 3 membres :

- le tuteur chaque fois que cela est possible
- le professeur référent et un autre enseignant de l'université (la présence de ce 2^{ème} enseignant est en tout cas indispensable si le tuteur ne peut être présent).

La soutenance comprend :

- Un exposé oral de 15 à 20 minutes dans lequel l'étudiant met en évidence les points essentiels de son mémoire. Il ne s'agit pas d'en faire un sommaire oral mais d'expliquer le choix de votre problématique et de souligner les principaux arguments de votre réflexion.
- Une série de remarques faites par le jury sur le fond et la forme du mémoire
- Une discussion entre l'étudiant et les membres du jury

La soutenance doit être soigneusement préparée.

Pour l'exposé, le mieux est de noter sur une feuille son déroulement, en indiquant ce qui va être dit en introduction, les principaux points exposés et le contenu de la conclusion. Ceci doit constituer un guide pour votre intervention, pas un cadre rigide. Rédiger entièrement votre discours serait dangereux, puisque vous seriez tenté(e) de lire votre papier et donc d'ennuyer très vite votre auditoire. Il est conseillé à l'étudiant(e), deux ou trois jours avant la date fixée, de pratiquer une relecture critique de son mémoire et notamment de repérer les principales limites de son travail, ainsi que ses principaux défauts. Tout travail, même le meilleur, est critiquable, et il est préférable que son auteur sache où sont les points faibles. Le jury sera plus indulgent envers des erreurs dont l'étudiant se montrera conscient. Mais la soutenance ne doit pas se transformer en autocritique du début à la fin !

La soutenance doit être vivante et convaincante. Si l'étudiant n'a pas l'air intéressé par son propre sujet, il produit sur le jury une impression désastreuse. Le jury fera preuve d'indulgence envers un

étudiant timide mais non envers un étudiant nonchalant. L'attitude physique est également importante, c'est quelque chose sur quoi vous pouvez vous entraîner.

L'utilisation d'un ordinateur lors de la soutenance n'est pas obligatoire. Elle n'est nécessaire que dans un seul cas : celui où l'étudiant veut présenter au jury des documents visuels qui seraient absents du rapport. L'étudiant qui serait dans ce cas doit demander au secrétariat le matériel nécessaire à une présentation techniquement réussie. Il doit faire attention à ce que l'utilisation de l'ordinateur ne le gêne pas dans sa présentation. Il n'y a rien de pire qu'une soutenance où l'étudiant regarde son ordinateur et non les membres du jury.

NOTE

L'étudiant-e qui n'aura pas obtenu la note minimum de 10/20 ne pourra valider son année. La validation du master requiert une double condition : une moyenne de 10/20 minimum aux UE hors l'UE de stage et de 10/20 minimum au rapport de stage.

CALENDRIER

Il est utile de commencer à rédiger le mémoire **le plus tôt possible**, même si ce qui est écrit doit être modifié, complété, voire partiellement effacé par la suite. En effet, prendre la peine d'écrire une idée, une argumentation que l'on a en tête est toujours une façon de l'affiner et de vérifier son intérêt réel. Cette recommandation vaut tout particulièrement pour la problématique, qui doit être définie précisément et sans tarder. De même, contraignez-vous, quand vous construisez le plan prospectif de votre mémoire, à rédiger pour chaque titre ou section quelques lignes qui indiquent ce que vous comptez y mettre précisément. C'est d'ailleurs le seul moyen pour votre enseignant référent de comprendre exactement quel est votre projet de recherche et comment vous comptez exposer ses résultats.

Pour vous aider à suivre ces recommandations, nous vous demandons d'envoyer à votre professeur référent, dès le milieu du **mois d'avril 2020** :

- Une fiche de présentation de la structure où vous effectuez votre stage
- Une fiche de présentation de la mission qui vous a été confiée et des actions qu'elle implique
- Votre problématique **rédigée sous forme de question** et accompagnée de quelques pistes de réflexion. Vous mettrez en évidence le lien entre votre stage et la problématique choisie.

Les échéances suivantes (remise d'un plan, rédaction de certaines parties etc.) vous seront fixées par le professeur référent.

Pour pouvoir être évalué par votre professeur référent, le plan doit comporter, pour chaque partie et sous-partie, une phrase résumant l'idée directrice.

IMPORTANT : Les rapports de stage doivent être impérativement rendus au minimum 5 jours avant la date prévue de soutenance. Dans le cas contraire, nous serons contraints de vous ôter un point par jour de retard jusque deux jours avant la soutenance, puis de refuser d'organiser celle-ci.

Toute demande de dérogation par rapport à ce calendrier devra être faite par écrit et justifiée par des raisons sérieuses.

Les soutenances devront impérativement avoir lieu avant le **30 septembre 2020**. Les mémoires sont à déposer au secrétariat au moins dix jours avant la soutenance et au plus tard le 18 septembre 2020. Vous placerez dans votre mémoire une feuille mentionnant le lieu, la date et l'heure convenus pour la soutenance ainsi que votre numéro de portable pour que l'on puisse vous joindre en cas de nécessité.

Toute demande de dérogation par rapport à ce calendrier devra être faite par écrit.

**Modalités de Contrôle des Connaissances Master à compter de la rentrée
2017/2018
Adoption par la CFVU du 22/06/2017**

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- le code de l'éducation, notamment son article L. 612-6 ;
- la LOI n°2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 ;
- la LOI n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 sur adaptation du 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur au système LMD ;
- le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap ;
- le décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la note de service du 30 avril 2014 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;
- le décret 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux non admis en M1 ;
- l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master mis à jour ;
- l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnel et master ;
- l'arrêté du 22 mai 2000 sur le CLES ;

Stages :

- code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 à L124-20, D124-1 à D124-9
 - code du travail
 - code de la Sécurité sociale
 - loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires
 - décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages
-
- la CFVU du 24 juin 2014 sur le LANSAD ;
 - **l'adoption par la CFVU du 22/06/2017 ;**

Attention : mise en œuvre des MCC Master à compter de la rentrée 2017/2018 pour tous les étudiants inscrits en Master.

Chapitre I : Dispositions générales

Le Master sanctionne un deuxième cycle de formation correspondant à 120 crédits ECTS.

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

Calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

Chapitre II : Accès aux études de Master, inscription et progression

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6 du code de l'éducation, Les formations du deuxième cycle sont ouvertes aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil **pour l'accès à la première année** du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

L'ULCO a décidé de fixer des capacités d'accueil pour l'entrée en M1.

Cependant, s'ils en font la demande, les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne sont pas admis en première année d'une formation du deuxième cycle de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle en tenant compte de leur projet professionnel et de l'établissement dans lequel ils ont obtenu leur licence, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette demande est faite par l'étudiant immédiatement après l'obtention de la licence sanctionnant des études du premier cycle ou de manière différée.

Attention : la procédure d'appel auprès du Recteur est décrite dans le décret n° 2017-83 du 25/01/2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme

de licence non admis en 1^{ère} année d'une formation de leurs choix conduisant au diplôme de master se voient proposer l'inscription dans une formation de deuxième cycle.

Les capacités d'accueil fixées par les établissements font l'objet d'un dialogue avec l'Etat.

Les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne poursuivent pas une formation du deuxième cycle sont informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de leur formation. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités de cette information.

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6-1 du code de l'éducation,

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

Attention : à l'ULCO, l'accès est de droit en 2^{ème} année de Master pour les étudiants titulaires d'une 1^{ère} année de master de la même mention (et parcours) de l'établissement.

Un décret pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche peut fixer la liste des formations du deuxième cycle conduisant au diplôme national de Master pour lesquelles l'accès à la première année est ouvert à tout titulaire d'un diplôme du premier cycle et pour lesquelles l'admission à poursuivre cette formation en deuxième année peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'enjambement n'est pas autorisé entre le M1 et le M2.

- Redoublement

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master 1 et 2 est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

Chapitre III : Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Le mode du contrôle continu et régulier est à privilégier sur l'ensemble du cursus conduisant au Master.

* Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

* Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies.

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve, sauf situations exceptionnelles et dérogatoires reconnues par le jury, et après avis du VP CFVU).

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (cas du redoublement dans mention identique), les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

- Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Le jury comprend au moins 3 personnes parmi les titulaires ou suppléants désignés par le Président.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE.

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant. Si un affichage des résultats est envisagé de façon dématérialisée (internet par exemple), l'autorisation de l'étudiant sera sollicitée.

- BONUS :

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour un bonus fixé à 3% du total maximum des points.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)

* Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année.

* Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

Note obtenue en activité Bonus au semestre	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Attention : le BONUS de l'année est égal à : (BONUS semestre 1+ BONUS semestre 2)/2

- Diplômes

Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des deux premiers semestres du cycle Master, en vue de la délivrance de la Maîtrise.

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Obtention du diplôme final de Master

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Le M2 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,

- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS

acquis dans le cursus Master.
Il est délivré à la demande de l'étudiant

- Déroulement des examens

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes..) sont interdits (les étudiants en seront informés).

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Défaillance

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les semestres ne pourront donc être validés.

* Absence aux examens

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- Si il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.

- Si il était déjà absent en session 1 :

↳ Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;

↳ Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Un étudiant redoublant peut conserver des notes inférieures à 10/20.

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

- Régime Spécial d'Etudes : art 10 arrêté du 22/01/2014 (voir visas)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

* Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

* **le(les) stage(s) validant** pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des **ECTS**.

* **le(les) stage(s) facultatif(s)** et/ou **volontaire(s)** réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des **points bonus** (voir règlement des études).

L'un ou l'autre doivent faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'**évaluation** doit bien être rapportée à l'**année universitaire pendant** laquelle le stage est effectué

- La **durée maximale** d'un stage ne peut excéder **924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures)**, prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans la limite du 31 août (voir note d'information stage).
- Pour des stages effectués en France métropolitaine, dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le cadrage ci-dessous a été voté le 18 juin 2015 en CFVU (adopté à l'unanimité). Il est la suite des travaux du groupe de travail LANSAD qui s'est tenu en 2013 et de la présentation du Livre Vert LANSAD adopté à l'unanimité en CEVU le 26 mars 2013. Le Service LANSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr - 0321994187
Le Département Langues & Langues Appliquées a la responsabilité des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LANSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LANSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle des Connaissances LANSAD en Master

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

Cadrage général pour chaque année d'études.

M1 tout en contrôle continu

M2 S3 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour ces filières se répartit entre examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL.

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande

de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants handicapés, les artistes et les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les matières et épreuves proposées en contrôle continu uniquement puissent être évaluées dans le cadre d'un rattrapage pendant un des TD.

Session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (M1S2) s'inscrivant dans la continuité du 1^{er} semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1^{er} semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1^{er} semestre en session 2. En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour chaque année d'études en session 2 :

M1 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

M2 S3 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES).

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour l'examen terminal de session 2 est le suivant : CO + CE + PE (2h). (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES en L3 S6)

CLES et certifications en langues

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus de l'évaluation semestrielle en langues, le semestre 3 du M2 intègre le CLES ou toute autre certification en langues (sous réserve de validation par la Commission LANSAD) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1.

Le CLES (ou la certification en langue) doit donc être présenté dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2-S3 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLES 2 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLES 1 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

Master 2 – Semestre 3

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20

Ainsi, si nous prenons l'exemple du CLES (qui évalue l'ensemble de ces compétences), voici le tableau de correspondance des notes pour le niveau MASTER uniquement pour le S3.

	Obtention d'une certification B1	Obtention d'une certification B2	Obtention d'une certification C1
4 compétences validées	12/20	16/20	20/20
3 compétences validées	7/20	12/20	15/20
2 compétences validées	4/20	8/20	12/20
1 compétence validée	1/20	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20	0/20

Bonus Centre de Langues (LV2) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Master (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de M2-S3.

Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence ou Master pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.